

Lafeuillade-en-Vézie

Châtaigneraie cantalienne



La commune de Lafeuillade-en-Vézie a inauguré le 7 novembre la fin de son chantier de sécurisation et de renforcement de sa ressource en eau. Un important chantier lancé en 2021 et qui a mobilisé plus de 400 000 € de crédits.

ÉDUCATION

58 enfants à l'école
à la rentrée scolaire 2025



Page 6

TRAVAUX

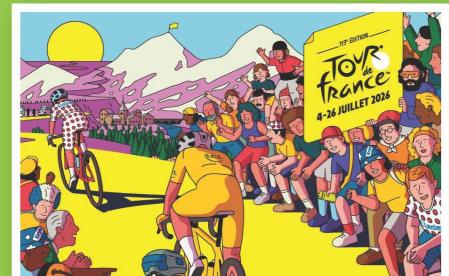
Des aménagement prévus
à l'entrée du bourg



Page 7

ÉVÉNEMENT

Le Tour de France 2026
passera par Lafeuillade !



Page 9

SOMMAIRE

- Page 2 Infos Services
- Page 3 Le mot du maire
- Page 4 Inauguration du chantier de l'eau
- Page 5 Travaux d'assainissement
- Page 6 A l'école
- Page 7 Les travaux routiers
- Page 8 Le lotissement se remplit
- Page 9 En 2026
- Page 10 Economie
- Page 11 Agriculture
- Pages 12 à 14 Rétrospective 2025
- Pages 15 à 23 Les comptes-rendus des conseils municipaux
- Page 24 Les comptes de la commune
- Page 25 Les tarifs municipaux 2026
- Page 26 Evolution des dépenses d'électricité
- Pages 27 à 31 Les pages des associations
- Page 32 Santé

Bulletin municipal édité par la commune de Lafeuillade-en-Vézie

Directeur de publication :
Jean-Louis FRESQUET, maire.

Rédaction : commission communication.

Impression : imprimerie Champagnac,
15000 AURILLAC



INFOS SERVICES



Les horaires d'ouverture de la MAIRIE

Le lundi, le jeudi et le vendredi de 14h00 à 17h00
Le mardi de 9 heures à 12h00

Tél. : 04 71 62 55 12

Mail : mairie@lafeuilladeenvezie.fr

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES de la Châtaigneraie cantalienne

PÔLE DE MONTSALVY - Hôtel numérique,
25 rue du Tour de Ville 15120 MONTSALVY
Ouvert du lundi au vendredi de 8h30 à 12h30,
du lundi au jeudi de 13h30 à 17 heures sur rendez-vous.
Tél. : 04.71.49.64.37
Mail : msp.montsalvy@chataigneraie15.fr

Les horaires d'ouverture du BUREAU DE POSTE

Le bureau de Poste de Lafeuillade-en-Vézie est ouvert
Ouvert du mardi au vendredi inclus
de 13 heures à 16 heures.

PERMANENCE BANCAIRE

Suppression de la permanence du camion
du Crédit agricole à partir de janvier 2026.

MARCHÉS

Un marché hebdomadaire se tient **tous les dimanches matins** de 8 h à 12 h sur la place du 19 Mars.

Un marché mensuel plus important, « Le marché du pays Vézien », se tient **les 2^e dimanches de chaque mois** place du 19 Mars.

En raison du marché, le stationnement sur la place du 19 Mars est **interdit** tous les dimanches **de 7 h à 13 h**.

DÉCHETTERIE INTERCOMMUNALE

La déchetterie intercommunale de Lafeuillade-en-Vézie est ouverte : **les lundi, mardi, mercredi et jeudi de 13h30 à 17h30, les vendredi et samedi de 8h30 à 12 heures** et de 13h30 à 17h30. Fermée les jours fériés.

Horaires aménagés en période estivale.

LA GARDERIE DE L'ÉCOLE

La garderie de l'école fonctionne en période scolaire les lundi, mardi, jeudi et vendredi **de 7h30 à 8h45 et de 16h30 à 18h30**.

La CRÈCHE intercommunale « Les Petits Pélous »

D'une capacité portée à 20 places, elle accueille les enfants de 2 mois à 3 ans.
Ouvert du lundi au vendredi de 7h30 à 18h30.
Tél. 04 71 63 65 63

ACCUEIL DE LOISIRS sans hébergement (ALSH)

Durant les périodes de vacances scolaires et le mercredi en période scolaire, les 4 ALSH de la communauté de communes de la Châtaigneraie Cantalienne, dont celui de Lafeuillade, accueillent les enfants à partir de 3 ans.

Espace Enfance Jeunesse - Parc d'activités du Pays de Montsalvy. 15130 LAFEUILLADE EN VEZIE
Tél. : 04.43.33.10.89
Mail : alsh.lafeuillade@chataigneraie15.fr

Pour suivre
l'actualité
de la commune

Le site internet : www.lafeuillade-en-vezie.fr
La page Facebook : [@lafeuilladeenvezie](https://www.facebook.com/lafeuilladeenvezie)



Le mot du maire

**Jean-Louis FRESQUET**

Maire de Lafeuillade-en-Vézie

Nous avons le plaisir de vous adresser, comme chaque fin d'année, le bulletin municipal de la commune de Lafeuillade-en-Vézie.

Vous y trouverez des informations sur les principales actions et projets de la commune, les comptes-rendus des conseils municipaux, des pages dédiées à nos associations, l'actualité de la commune et de ses services...

Ce bulletin annuel vient compléter les informations que nous diffusons régulièrement via le site internet de la commune et sa page Facebook.

L’année 2025 qui se termine aura été marquée par un contexte national et international très instable avec, dans notre pays, une crise politique qui génère inquiétudes et incertitudes, tant pour les ménages, les entreprises que les collectivités.

Au niveau de notre commune et de sa municipalité, je retiendrais quelques faits marquants :

- l’important chantier visant à sécuriser et augmenter notre ressource en eau est arrivé à son terme et a été officiellement inauguré le 7 novembre en présence du préfet et des élus du territoire. D’autres travaux seront à prévoir dans les années qui viennent sur la base de l’étude diagnostic des installations et réseaux d’assainissement qui a rendu ses conclusions cette année. 2026 devrait voir la mise en place du syndicat intercommunal qui gèrera les compétences eau et assainissement en lieu et place des 8 communes qui le composeront.

- Nous avons poursuivi les travaux de voirie sur la zone d’activités du pays de Montsalvy, au niveau de l’ancienne route de Prunet (voie communale), au carrefour de la ZA des Camps et rue de la Plaine. Des travaux de sécurisation et de consolidation des berges du ruisseau de Roques ont également été réalisés sur la route du Maisomial, en limite de la commune de Prunet.

- En 2025, des travaux d’entassement des réseaux secs, basse tension, éclairage public et fibre ont été réalisés au niveau du lotissement des Planquettes et sur la route de Sylveterre. Ils se poursuivront en 2026 avec la sécurisation de la RD 601, à l’entrée du bourg, entre le rond-point et l’entrée du lotissement des Planquettes.

- 2025 fut également l’année de réalisation du recensement officiel de la population, dont les résultats montrent une stabilité de la population : 601 habitants contre 606 au précédent recensement. Au niveau habitat, la commercialisation du lotissement du Château d’eau se poursuit et, sur le secteur de Lafeuillade-Basse, la commune a vendu la maison Puech à Cyril Malvezin qui prévoit d’y aménager 6 logements.

Concernant le personnel communal, à noter l’embauche à temps partiel au service technique de Damien Colombe et l’embauche en CDD de Claudine Viersou à l’école dans le cadre d’un remplacement.

Je remercie nos 12 associations et leurs bénévoles qui font vivre notre commune avec de nombreuses manifestations, en saluant la création en 2025 de la nouvelle association du « Moto Club de Lafeuillade-en-Vézie ».

En mars 2026 auront lieu de nouvelles élections municipales. Le mandat que vous nous avez confié en 2020 arrive en effet à son terme et je vous informe que, après avoir été adjoint au maire de 2014 à 2020, puis maire de 2020 à 2026, j’ai décidé de ne pas briguer un nouveau mandat au conseil municipal. Je tiens à remercier chaleureusement toute l’équipe d’élus, adjoints et conseillers, qui m’ont accompagné tout au long d’un mandat qui fut autant prenant que passionnant, ainsi que nos agents administratifs, techniques et scolaires pour leur implication.

Au nom de la municipalité, je souhaite enfin la bienvenue aux nouveaux arrivants sur notre commune et les convie à participer, ainsi que tous les habitants, à la cérémonie des vœux que nous organisons le vendredi 9 janvier 2026 à 19 heures au foyer de Lafeuillade-en-Vézie. ◀

Inauguration de la fin du chantier d'aménagement du réseau d'eau potable

La commune a inauguré le 7 novembre la fin du chantier d'aménagement de son réseau d'eau potable, dont l'objectif était de sécuriser et augmenter la ressource en eau pour atteindre l'autonomie.

Lancé en 2021, cet important chantier a mobilisé près de 414 000 € de crédits financés à 62 % par l'Agence de l'eau Adour-Garonne, l'État et le Conseil départemental du Cantal.

2021/2022 : la première partie du chantier a consisté à mettre aux normes, réhabiliter et protéger trois des quatre sites de captage d'eau potable de la commune : les 3 Arbres, Delcher et Les Vialles. La mise en place des périmètres de protection a nécessité l'acquisition de 6 693 m² de terrain pour un coût de 7 667 € auprès de Mme Michèle BLANC, MM. Roland et Alain BOUYSSOU et M. Christian FAU que le maire a remerciés pour leur coopération.

2023/2025 : une nouvelle tranche de travaux a été lancée en janvier 2024 pour augmenter la ressource en eau à partir des captages mis aux normes. Ils ont consisté à installer une nouvelle station de pompage et une réserve d'eau alimentés par les captages Delcher et 3 Arbres (dont l'eau n'était utilisée qu'en partie, en dilution, à hauteur de 12 m³ par

Autonomie

Les deux sources Delcher et 3 Arbres, qui ont été réhabilitées, ont des capacités de production mesurées à 50 m³ d'eau par jour en période d'étiage. Leur mise en service a permis de faire passer la capacité de production des 4 captages de la commune à 220 m³ d'eau par jour, sachant que, par comparaison, la consommation moyenne totale de la commune est de l'ordre de 160 m³ d'eau par jour.



L'inauguration s'est déroulée en présence de Philippe LOOS, préfet du Cantal, Bernard DELCROS et Stéphane SAUTAREL, sénateurs du Cantal, Bruno FAURE, président du Conseil départemental, Isabelle LANTUEJOUL, conseillère départementale du canton, Annie PLANTECOSTE, vice-présidente de la Communauté de communes de la Châtaigneraie cantalienne, ainsi que des bureaux d'études et entreprises qui ont réalisé les travaux.

jour) pour la faire remonter, via une canalisation PEHD de 530 mètres de long, vers la station de traitement de



La nouvelle station de pompage, alimentée par les captages Delcher et 3 Arbres.

l'arsenic située sur la commune de Lacapelle-del-Fraisse et gérée par la Communauté de communes de la Châtaigneraie cantalienne, pour la redistribuer ensuite dans notre réseau. Ils ont été complétés par le réaménagement du chemin d'accès, la mise en place de servitudes et la plantation de 215 douglas sur la propriété de Mme Blanc autour du périmètre de protection du captage Delcher. Cette installation a été mise en service en mai 2025 et est devenue pleinement opérationnelle cet automne. ▲



Les travaux menés de 2023 à 2025 ont consisté à faire remonter l'eau des captages Delcher et 3 Arbres vers la station de traitement de l'arsenic pour la redistribuer ensuite dans notre réseau.

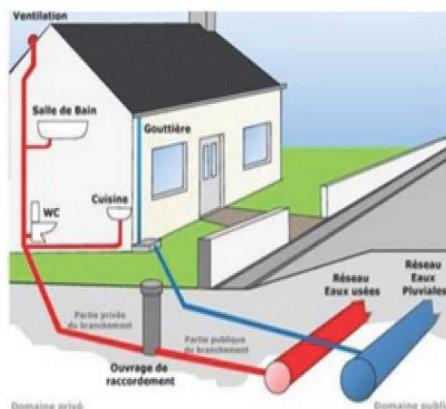
Diagnostic assainissement et programme de travaux

Un diagnostic des installations et réseaux d'assainissement collectif a été réalisé en 2025 pour définir un programme de travaux qui débutera en 2026.

La commune de Lafeuillade-en-Vézie dispose de trois systèmes d'assainissement : sur le secteur Lafeuillade Nord, un réseau mixte et une station de type filtres plantés de roseaux datant de 2018 et d'une capacité de 350 équivalent habitants ; sur le secteur de Lafeuillade Sud, un réseau mixte et une station d'épuration de type lagunage naturel datant de 1988 et d'une capacité de 215 équivalent habitants ; au niveau de la ZA des Camps, un réseau séparatif et une station d'épuration de type filtre à sable datant de 2001 et d'une capacité de 100 équivalent habitants.

Un diagnostic complet des réseaux de collecte et des installations de traitement a été réalisé par la société ACDEAU à la demande de la commune. Il a permis de dresser un état des lieux, d'établir un diagnostic du fonctionnement des systèmes d'assainissement et de définir un programme de travaux qui s'étalera sur plusieurs années pour mettre aux normes et améliorer leur performance.

Une première tranche de travaux sera réalisée dès 2026 : elle va consister à reprendre le réseau d'eau potable et mettre en séparatif les ré-



seaux d'assainissement, avec mise en conformité des branchements au niveau de la rue du Parc des Sports, de la rue Pierre Poujol, route de Cances et du dévidoir eaux usées des Planquettes.

Le coût total prévisionnel de ce chantier ressort à 241 708 € HT pour lequel l'État sera sollicité à hauteur de 60 353 € (30 %) dans le cadre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DET) et l'agence de l'eau Adour-Garonne à hauteur de 120 854 € (50 %) avec un reste à charge prévisionnel pour la commune de 40 535 €. Le démarrage des travaux est prévu en mars 2026 pour une durée de 4 mois. ▲

Eau et assainissement : vers un syndicat intercommunal

Le « Syndicat des eaux Est-Châtaigneraie » devrait voir le jour en juillet 2026 et aura son siège sur le Parc d'activités du pays de Montsalvy, à Lafeuillade-en-Vézie.

Leau est un enjeu important pour l'avenir dans un contexte de réchauffement climatique et de raréfaction de la ressource. C'est pourquoi la commune de Lafeuillade-en-Vézie est engagée avec 7 autres communes dans une démarche de création d'un syndicat intercommunal qui aura vocation à gérer les compétences eau et assainissement en lieu et place des communes qui en

seront membres.

La volonté des élus est de gérer ces compétences à une échelle plus large que celle de nos communes et de mutualiser nos moyens, à la fois pour sécuriser l'approvisionnement en eau et améliorer le niveau de service. Cette démarche de mutualisation est encouragée par les pouvoirs publics et l'agence de l'eau. ▲

EN BREF

Installation de canisacs



La commune a installé trois bornes de propreté « Canisacs » au niveau du terrain de sport, de l'aire de jeux du Puy-des-Vieilles et au lotissement du Château d'eau. Ils sont équipés de distributeurs de sacs destinés à recevoir les déjections canines. Rappelons qu'il est obligatoire, selon la réglementation, de ramasser les déjections canines de son animal sur les voies publiques, les trottoirs, les espaces verts et de jeux publics... ▲

Réfection de berges route du Maisomial



Des travaux ont été réalisés en 2025 pour sécuriser et consolider la berge du ruisseau de Roques, dont l'effondrement menaçait la route du Maisomial, en limite de la commune de Prunet. Ils ont représenté un coût de 8 900 € HT, financé à 25 % par les amendes de police attribuées par le Conseil départemental, la commune de Prunet ayant financé le reste à charge à 50 % avec la commune de Lafeuillade-en-Vézie. ▲

État civil

En 2022 : 8 décès, 10 naissances, 2 mariages et un Pacs.

En 2023 : 2 décès, 6 naissances, 2 mariage et un Pacs.

En 2024 : 6 décès, 4 naissances, 2 mariages et un Pacs.

En 2025 (au 30 novembre) : 6 décès, 3 naissances (dont une à Lafeuillade), 1 mariage. ▲



ÉDUCTION

58 enfants à l'école à la rentrée 2025

58 enfants sont scolarisés à l'école de Lafeuillade-en-Vézie depuis la rentrée 2025, marquée par le passage à la semaine à quatre jours.



Réunion du conseil d'école

- De gauche à droite : Jean-Louis FRESQUET (maire), Fanny MARECHAL (parent d'élève), Nathalie CANIS (enseignante), Guillaume GUILBERT (directeur d'école), Marie-Ange GRIMAL (enseignante), Hannah CHAZARIN (enseignante), Amandine BONHOMME (parent d'élève), Mylène LESCURE (parent d'élève) et Jean MALBERT (nouveau DDEN).

Les effectifs sont relativement stables : 58 enfants à la rentrée 2025, contre 55 à la rentrée 2024, 58 en 2023.

L'équipe pédagogique : Nathalie CANIS encadre les 21 élèves des classes de petite, moyenne et grande section ; elle est remplacée le jeudi par Hannah CHAZARIN, professeure des écoles remplaçante rattachée à l'école. Marie-Ange GRIMAL est l'institutrice des 15 élèves de CP et CE1 ainsi que des 6 CE2 les après-midi ; depuis le 19 novembre et jusqu'au 6 février, elle est remplacée par Rose ESCURAT. Guillaume GUILBERT, directeur de l'école, encadre les 22 élèves des classes de CE2, CM1 et CM2, épaulé par Gwénaëlle LASSALE qui le remplace durant ses temps de décharge. Adeline BOISSIERES, employée en service civique par l'Éducation nationale, assure des missions d'accompagnement pédagogique et administratives.

Quatre agents municipaux : Patricia LAFON (qui remplace Aurélie SERVANT, en arrêt maladie) assure les fonctions d'ATSEM. Claudine VIERSOU (remplaçante de Céline

MAURY, en congés maternité) et Elodie RASCOUSSIER encadrent les enfants à la garderie et à la cantine, avec l'appui de Gilbert MERAL qui les supplée en cas d'absence. Marie-Claude BONNET gère la cantine.

Semaine de quatre jours : la rentrée 2025 a été marquée par la mise en place de la semaine à 4 jours. Les enfants ont désormais école les lundi, mardi, jeudi et vendredi de 8 h 45 à 11 h 45 et de 13 h 30 à 16 h 30 (et n'ont plus classe le mercredi matin). Des activités pédagogiques complémentaires sont proposées entre 11 h 45 et 12 h 15 et entre 13 heures et 13 h 30 pour les moyennes et grandes sections. Un service de garderie fonctionne de 7 h 30 à 8 h 45 et de 16 h 30 à 18 h 30.

Voyage Scolaire : les 37 enfants des classes de CP au CM2 effectueront un voyage scolaire du 8 au 12 juin 2026 au centre de La Vignole dans les Pyrénées Orientales. La commune participera à son financement, supporté en grande partie par l'APE, à hauteur de 32 € par élève.◀

Rénovation énergétique de l'ensemble scolaire

Suite à un audit énergétique, la commune travaille sur un projet de rénovation énergétique de l'ensemble foyer-école qui se doublera d'un agrandissement de la garderie et de la création d'un logement dans les locaux de l'ancienne poste.

Cet audit s'était accompagné d'une étude de faisabilité pour le remplacement du système de chauffage (actuellement électrique) par une pompe à chaleur géothermique : projet que le conseil municipal a décidé de ne pas mettre en œuvre en raison de son coût.

Les travaux envisagés consister-

ront à isoler les combles de l'école, remplacer l'ensemble des luminaires, changer les huisseries du rez-de-chaussée de l'école, moderniser l'installation de chauffage du foyer et installer des panneaux photovoltaïques sur le toit du foyer.

Ce programme de travaux comprendra également la rénovation et

l'extension (sur 50 m²) de la garderie, avec création d'un local de stockage et le réaménagement de la cour. Enfin, un logement d'environ 99 m² sera aménagé au dessus de la garderie, dans les locaux de l'ancienne poste, en vue de le proposer à la location.

Le coût prévisionnel de ce projet, pour lequel la commune a déposé des demandes de subventions auprès de l'État, du Conseil régional et de l'Union européenne, ressort à 677 395 €.◀

Aménagement de l'entrée du bourg

Des travaux sont en cours pour moderniser et sécuriser l'entrée du bourg de Lafeuillade-en-Vézie au niveau des Planquettes, sur la route en direction de Lacapelle-del-Fraïsse.



Au cours des dernières années, la commune a été interpellée par les habitants du lotissement des Planquettes (qui compte une douzaine d'habitations) concernant les problèmes de sécurité qu'ils rencontrent à l'intersection de la route du lotissement et de la RD 601, à la sortie du bourg en direction de Lacapelle-del-Fraïsse. En effet, la vitesse des véhicules y est souvent trop élevée dans les deux sens et,

malgré la mise en place d'une ligne continue, un certain nombre de véhicules accélèrent pour doubler dans le sens Lafeuillade-Lacapelle.

La commune a donc confié à Cantal Ingénierie et Territoires (CIT) la réalisation d'une étude d'aménagement, qui prévoit :

- la mise en place d'un trottoir reliant l'embranchement du lotissement des Planquettes au rond-point avec la pose de bordures de trottoirs et l'ins-

tallation de caniveaux.

• le rétrécissement de la chaussée à l'entrée du bourg avec l'installation de bordures de trottoirs et la création de bandes rugueuses sur la chaussée. Ces travaux, qui seront réalisés en 2026, représenteront un coût d'environ 45 000 € pour la commune (financés à hauteur de 7 200 € par les amendes de police, une subvention de 15 000 € ayant par ailleurs été sollicitée auprès du Conseil départemental dans le cadre du Fonds Cantal Solidaire) et 27 134 € pour la part à la charge du Conseil départemental (sous réserve de validation)..

Les travaux routiers réalisés en 2025

Au-delà des travaux d'entretien courants réalisés par les employés municipaux, la commune avait programmé cette année 132 325 € de travaux routiers pour lesquels elle a obtenu 33 081 € de l'État au titre de la DETR et 25 000 € du Conseil départemental au titre du Fonds Cantal Solidaire. Les travaux de voirie qui étaient prévus sur la rue du Parc des Sports ont été reportés en 2026 dans l'attente de la réalisation des travaux de réhabilitation des réseaux d'eau et d'assainissement de ce secteur.

Ont notamment été réalisés :

- Réfection de l'ancienne route de Prunet, de la RD 920 à l'entrée de l'entreprise Cammas, sur 310 mètres linéaires : 25 684 € HT.
- Réfection de la chaussée au carrefour de la ZA des Camps : 23 120 € HT.
- Reprise d'une partie de l'assainissement et chaussée rue de la Plaine : 15 998 € HT.
- Réfection de l'entrée de la serre sur la zone d'activités des Camps : 499 € HT.

Des travaux préalables ont été réalisés par la commune dès 2025 pour enterrer les réseaux électriques de l'éclairage public et mettre en place de nouveaux lampadaires (36 300 € HT), enfouir les réseaux téléphoniques (30 120 € HT) ainsi que les réseaux électriques basse tension (52 200 € HT). Ces travaux seront financés à 50 % par le Syndicat d'Énergies du Cantal qui financera aussi à 50 % l'installation de deux nouveaux lampadaires (6 100 € HT). Les réseaux électriques et de téléphone seront également enfouis jusqu'à Sylveterre.



HABITAT

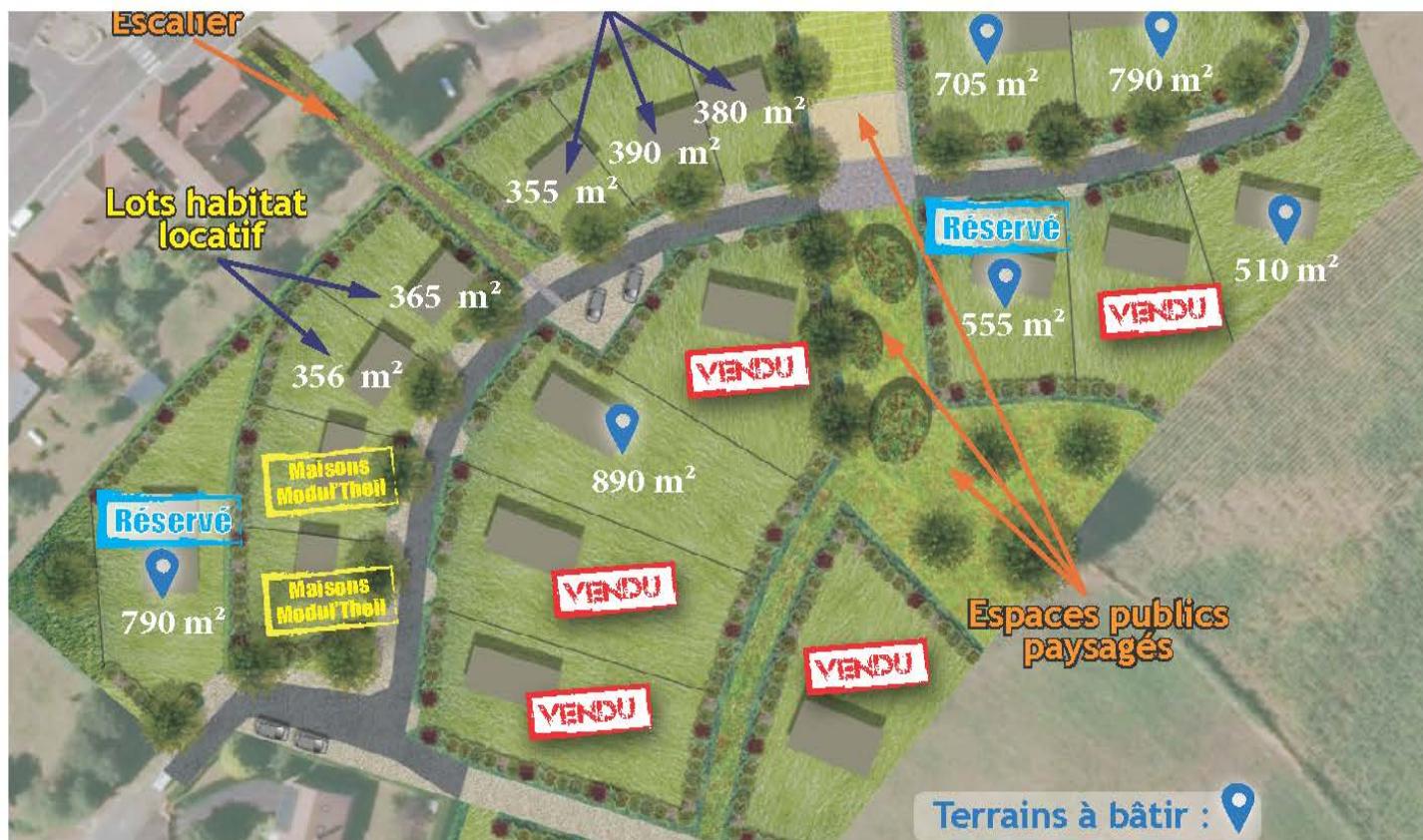
Le lotissement se remplit

Aménagé en 2020 par la commune, le lotissement du Château d'eau est divisé en 19 lots dont 4 restent disponibles à la vente.

6 lots vendus, 2 réservés : sur les 12 lots proposés à la vente auprès de particuliers, 6 sont aujourd'hui vendus et 2 réservés. Quatre lots d'une superficie de 510 à 890 m² restent disponibles à la vente. Renseignements auprès de la mairie de Lafeuillade-en-Vézie au 04 71 62 55 12.

5 pavillons locatifs sociaux : le lotis-

sement accueille trois pavillons locatifs sociaux construits par Cantal Habitat et mis en location en mars 2022 ainsi que deux pavillons modulaires « Modul'Theil » mis en location en décembre 2024. Il reste deux emplacements, propriété de la commune, qui ont vocation à accueillir de nouveaux logements locatifs. ◀



Enfance – Jeunesse

L'ALSH de Lafeuillade-en-Vézie

Les 4 ALSH (Accueil de loisirs sans hébergement) de la Châtaigneraie cantalienne accueillent les enfants âgés de 3 à 11 ans.

Voici les modalités de fonctionnement de l'ALSH de Lafeuillade-en-Vézie qui propose un accueil à la demi-journée ou à la journée.

- Périodes d'ouverture :** les mercredis périscolaires et durant les vacances scolaires (du lundi au vendredi sauf jours fériés et « ponts »).
- Horaires d'accueil :** le matin de 7 h 30 à 9 heures, le midi de 11 h 30 à 12 h 30, l'après-midi de 13 h 30 à 14 heures, le soir de 17 heures à 18 h 30.

Tranches Quotients Familiaux	Tarif ½ Journée	Tarif Journée	J. + Repas	½ J + Repas	Sortie Journée Tarif A	Sortie Journée Tarif B	Séjour Tarif A	Séjour Tarif B
QF < 428 € (1)	3	5	8	7	7	8	17	23
428 à 518 (2)	4	6.5	8.5	7.5	7.5	9	19	25
519 à 660 (3)	5	8	10.5	8.5	9	11	21	28
661 à 868 (4)	5.5	9	12.5	9.5	11	14	24	32
869 à 1045 (5)	6	10	14.5	10.5	13	16	27	36
1046 à 1397 (6)	7	11	16	11.5	14	18	30	40
1398 à 1833 (7)	8	13	17	12	15	20	33	43
1834 à 2202 (8)	9	14.50	18.5	13	16	22	35	46
2203 et + (9)	10	15.50	19.50	14	17	24	37	49

Renseignements : Espace Enfance Jeunesse du Parc d'activités du Pays de Montsalvy, 15130 LAFEUILLADE EN VEZIE – Tél. 06 82 98 22 94 – Mail : alsh.lafeuillade@chataigneraie15.fr

Élections municipales : un nouveau mode de scrutin

Les prochaines élections municipales auront lieu les 15 et 22 mars 2026, selon un nouveau mode de scrutin pour les communes de moins de 1 000 habitants.

Jusqu'à présent, les conseillers municipaux des communes de moins de 1 000 habitants étaient élus au scrutin majoritaire, plurinominal, à deux tours, avec possibilité de panachage (possibilité de rayer ou d'ajouter des noms).

À compter de mars 2026, ils seront élus au **scrutin de liste proportionnel et paritaire, sans possibilité de panachage** : il ne sera plus possible de rayer ou d'ajouter des noms. Il faudra donc voter liste entière, les bulletins qui comporteront ratures ou ajouts seront considérés comme nuls. Dans les communes de la strate de Lafeuillade-en-Vézie (de 500 à 999 habitants), les listes devront comporter 15 candidats et respecter l'alternance homme/femme. Les listes pourront toutefois compter deux candidats de moins que l'effectif légal (soit 13) ou bien deux de plus (soit 17) qui seront alors appelés le cas échéant à pourvoir les postes vacants en cours de mandat.

L'élection est acquise au 1^{er} tour lorsqu'il n'y a qu'une seule liste ou lorsque, en présence de plusieurs



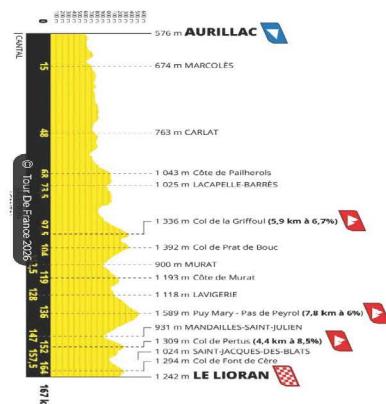
listes, l'une d'elles recueille la majorité absolue des suffrages exprimés. Dans le cas contraire, un second tour doit être organisé auquel pourront être admises les listes ayant obtenu au moins 10 % des suffrages exprimés.

Si plusieurs listes se présentent, la répartition de sièges se fera sur la base d'une « prime majoritaire » : la liste arrivée en tête obtiendra automatiquement la moitié des sièges. La seconde moitié sera répartie à la proportionnelle entre toutes les listes, y compris celle arrivée en tête. Puis, les sièges éventuellement restants seront répartis selon la méthode de la plus forte moyenne. ◀

Le Tour de France 2026 passera à Lafeuillade !

La 10^e étape du Tour de France cycliste 2026 traversera le bourg de Lafeuillade-en-Vézie le mardi 14 juillet.

167 kilomètres, un dénivelé positif de 3900 mètres : tel sera le profil de l'étape cantalienne du Tour de France cycliste 2026 dont le départ sera donné à Aurillac et dont l'arrivée se fera à la station du Lioran. Après une journée de repos le 13 juillet dans le Cantal, la caravane et les coureurs s'élanceront depuis Aurillac le mardi 14 juillet en direction de Roanne-Saint-Mary puis Marcolès. Ils rejoindront ensuite la RD 601 à Bramarie, traverseront les bourgs de Lacapelle-del-Fraisse et de Lafeuillade-en-Vézie, puis quitteront la RD 920 à la Croix d'Aubuges pour prendre la direction de Carlat, Pailheiros, jusqu'à la station du Lioran en



passant par les cols de La Griffoul, de Prat-de-Bouc, du Pas de Peyrol, du Pertus et de Font de Cère.

Le Tour de France n'était plus passé à Lafeuillade-en-Vézie depuis 2015. ◀

EN BREF

Repas et colis de Noël pour les aînés

Le traditionnel repas de Noël offert par la commune aux personnes de 70 ans et plus habitant Lafeuillade-en-Vézie aura lieu le samedi 31 janvier 2026 à midi au Foyer de Lafeuillade. La commune offrira parallèlement un colis de Noël composé de produits locaux aux personnes qui ne pourraient pas s'y rendre. ◀

Evolution des redevances eau et assainissement

Suite à la réforme des redevances, les agences de l'eau (Adour-Garonne pour ce qui nous concerne) ont pris la décision de remplacer, depuis le 1^{er} janvier 2025, les deux redevances existantes par :

- Une redevance « consommation d'eau potable »**, due par chaque usager en fonction du volume d'eau facturé (sont exonérées les consommations d'eau destinées aux activités d'élevage si elles font l'objet d'un comptage spécifique). L'agence de l'eau a fixé le tarif à 0,320 €/m³ pour 2026.

- Une redevance pour performance des réseaux d'eau potable** calculée en multipliant le tarif fixé par l'agence de l'eau pour 2026 (0,14 €/m³) x un taux de modulation fixé à 0,40 pour l'année 2026 et qui sera recalculé chaque année selon la performance du réseau d'eau potable de la commune, soit 0,056 €/m³.

- Une redevance pour performance des réseaux d'assainissement collectif** calculée en multipliant le tarif fixé par l'agence de l'eau pour 2026 (0,25 €/m³) x un taux de modulation fixé à 0,35 €/m³ pour 2026, qui sera recalculé chaque année selon la performance du réseau d'assainissement collectif de la commune, soit 0,084 €/m³. ◀

La commune devra faire évoluer ses tarifs assainissement en 2026. En effet, pour prétendre aux aides de l'Agence de l'eau, nécessaires pour financer les investissements prévus, le tarif eau/assainissement devra être **au minimum de 2 €/m³** abonnement compris.

2^e tranche à la zone d'activités

La première tranche du Parc d'activités intercommunal est quasiment pleine et près de 80 % des terrains sont réservés sur la 2^e tranche.



Le bâtiment de l'entreprise « La Crémade ramonage », aménagé en 2025 sur le Parc d'activités.

Géré par la Communauté de communes de la Châtaigneraie cantalienne, le Parc d'activités du pays de Montsalvy se remplit. Seul un lot de 1 000 m² situé en bordure de la route départementale restait disponible début décembre sur la 1^{re} tranche qui accueille, outre le centre de loisirs et la micro-crèche communautaires, les entreprises Cammas négoce agricole, Mécathéil, Loudières-Caldeyroux, la menuiserie Cantuel et la société « La Crémade Ramonage ».

La commercialisation de la 2^e tranche du Parc d'activités a débuté : sur les 63 000 m² qu'elle comporte, près de 80 % des terrains seraient aujourd'hui réservés. ▲

ARTISANAT - Une nouvelle entreprise s'installe à Granouillère

Une entreprise de couverture s'est installée à Granouillère dans les anciens bâtiments Meyniel

Les bâtiments de l'ancienne entreprise de maçonnerie Meyniel, à Granouillère, ont été rachetés par Antonin et Coraline ROBERT, gérants de l'entreprise SAS Antonin ROBERT, spécialisée dans la couverture, la zinguerie et l'étanchéité.

Crée en 2022, cette entreprise avait jusque-là son siège social à Arpajon-sur-Cère et a pris ses nouveaux quartiers à Granouillère début octobre 2025. Elle emploie 8 salariés.



Nous souhaitons à ces jeunes entrepreneurs la bienvenue à Lafeuillade-en-Vézère et leur souhaitons une réussite dans leur entreprise. Contact : 04 71 43 23 04 ou 07 71 20 98 56. ▲

ENTREPRISES

Aides au commerce et à l'artisanat

La Communauté de communes de la Châtaigneraie cantalienne et la région Auvergne-Rhône-Alpes peuvent accorder des aides aux commerçants et artisans qui créent, reprennent ou développent une activité commerciale avec point de vente. Deux types d'aides peuvent être accordées :

- Une aide au point de vente pour les travaux et acquisition de matériel professionnel (minimum de 2 500 € de dépenses)
- Une aide aux trois premiers loyers, qu'il s'agisse d'un projet de création, de développement ou de reprise d'activités.

Dans certains cas, des subventions du fonds européen Leader peuvent également être mobilisées.

Renseignements auprès de la Communauté de communes : Marie-Gaëlle CAZES au 04 71 49 33 30. ▲

ENVIRONNEMENT

Déchetteries

intercommunales

Pour permettre à plus de déchets d'être valorisés, de nouvelles filières se mettent en place sur les quatre déchetteries de la Communauté de communes de la Châtaigneraie cantalienne.

C'est le cas depuis quelques semaines pour les articles de bricolage et de jardin ainsi que pour les jouets. Ces objets ne sont plus à déposer dans la benne « tout-venant ».

Pour qu'ils soient valorisés, les agents d'accueil vous demanderont de les déposer (selon leurs tailles) soit dans la benne à meubles soit dans de nouvelles caisses.

Rappel : tous les articles de bricolage, de jardin ou les jouets fonctionnant avec des piles, des batteries ou sur courant restent des appareils électriques ou électroniques et il n'y a pas de changement sur l'endroit où les déposer.

Très prochainement, deux autres filières seront mises en place : l'une pour les articles de sport et de loisirs et l'autre pour les articles thermiques de bricolage et de jardin. ▲



AGRICULTURE

Un jeune couple s'installe à Feydel

Anaïs LAFON et Adrien PERROTIN, âgés successivement de 22 et 23 ans, originaire pour elle de Marcolès et pour lui de Corrèze, se sont installés sur la ferme de Feydel.

Suite au départ en retraite de Jean-Marc GRAMOND qui en était propriétaire, les 115 hectares de l'exploitation agricole de Feydel ont été rachetées par la société foncière agricole Terravene avec le projet d'y installer un couple de jeunes agriculteurs et de développer sur une partie de l'exploitation une production agri-voltaïque.

Ce montage permettra à Anaïs LAFON et Adrien PERROTIN, à qui Terravene a loué l'exploitation par bail rural de 25 ans avec option d'achat, d'en devenir petit à petit propriétaires. Le couple prépare son projet d'installa-



Anaïs LAFON et Adrien PERROTIN ont pour projet de développer un troupeau de vaches allaitantes et un élevage de chèvres

tion en GAEC, qui doit se concrétiser dans deux ans, la ferme étant entretemps louée au nom des parents d'Anaïs LAFON, agriculteurs à Marcolès, qui ont commencé à y installer un troupeau d'aubrac allaitantes.

Le jeune couple habite d'ores et déjà à Feydel, Anaïs LAFON poursuivant

ses études en BRPEA et Adrien PERROTIN exerçant le métier de salarié agricole. Ils ont pour projet de constituer un troupeau de 80 vaches allaitantes et un troupeau de 150 chèvres pour la production de lait dans un premier temps puis de fromage ensuite. ◀

France services

France Services de Montsalvy

Hôtel Numérique 25 Rue du Tour de Ville
15120 MONTSALVY
msp.montsalvy@chataigneraie15.fr
04 71 49 64 37



HORAIRES D'OUVERTURE

Lundi au vendredi: 8h30-12h30
sur rendez-vous l'après-midi

FRANCE SERVICES, un service public de proximité

L'Espace France Services vous accompagne dans vos démarches dans les domaines suivants :

- FAMILLE / CITOYENNETÉ : CAF en ligne, impôts ...
- SANTÉ : compte Ameli (CPAM)
- RETRAITE
- EMPLOI : recherche d'emploi, espace personnel Pôle emploi
- TRANSPORTS : carte grise, permis de conduire
- DROITS
- LOGEMENT

Vous pourrez bénéficier d'un libre-accès à des postes informatiques, connectés à internet et être accompagné dans l'utilisation des équipements informatiques (ordinateur, scanner, système visio, imprimante, ...)



LES PERMANENCES

ASED	Le mardi de 9h00 à 12h00, sans rendez-vous 04 71 62 30 11
CAF du Cantal en visio-accueil	Du lundi au vendredi, sur rendez-vous à l'accueil
Cantal RÉNOV' ENERGIE	Un jeudi par mois de 9h00 à 12h00, sur rendez-vous 04 71 46 49 00
CCI (Chambre de commerce et d'industrie)	Sur rendez-vous 04 71 45 40 40
CIDFF (Centre d'Information aux Droits des Femmes et des Familles)	Sur rendez-vous 04 71 46 89 50
Conseil Départemental du Cantal	Services sociaux Le Jeudi tous les 15 jours de 9h30 à 12h00, sur rendez-vous 04 71 46 99 62 <u>Prévention Parentalité Accueil Petite Enfance</u> Un mardi par mois sur rendez-vous 04 71 46 20 47
CPAM en visio-accueil	Du lundi au vendredi, sur rendez-vous à l'accueil
Dispo-services	Lundi, mardi et vendredi de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h30, sans rendez-vous 04 71 43 52 97
Mission Locale	Le mercredi tous les 15 jours de 9h30 à 12h00, sur rendez-vous 04 71 45 60 35
MSA	Sur rendez-vous 04 71 64 66 46
Point justice CDAD / APAJ 15 /UDAF	Sur rendez-vous Numéro vert : 3039
Conciliateur de justice	
SOLIHA	Le 4ème jeudi du mois de 10h00 à 12h00, sans rendez-vous 04 71 48 32 00
Autres partenaires locaux	FEPEM/ANEF/CERFRANCE/ACTION LOGEMENT

PROCHE DE VOUS, PROCHE DE CHEZ VOUS

RÉTROSPECTIVE

Ça s'est passé en 2025

JANVIER

Cérémonie des vœux

Plus de 80 personnes ont participé le 10 janvier à la cérémonie des vœux de la commune au Foyer de Lafeuillade-en-Vézie, autour du maire Jean-Louis FRESQUET, qui est revenu dans son intervention sur les réalisations et projets de la commune, en présence du député Vincent DESCOEUR. Avant de déguster la galette géante confectionnée par la boulangerie-pâtisserie COUBETERGUES.



Remise de prix du concours de décos de Noël

La cérémonie des vœux a été l'occasion de remettre les prix du concours de décos de Noël organisé pour la première fois par l'association du marché, auquel 10 foyers ont participé. 1^{er} ex æquo : Didier MALVEZIN et Elodie MADAULE ; 2^e Marie PEYROU ; 3^e Stéphanie TRUEL.



Repas des aînés



Comme chaque année, la commune a invité les personnes de 70 ans et plus habitant la commune à un repas au restaurant Le Petit Gueuleton de Lafeuillade-en-Vézie. L'édition 2026 aura lieu le 31 janvier à midi au Foyer.

FÉVRIER

Les associations à l'honneur



Dans le cadre de ses « Trophées de la vie locale », la caisse locale de Crédit Agricole, réunie en assemblée générale le 20 février 2025 à Lafeuillade-en-Vézie, a mis à l'honneur trois associations de la commune : l'association Lafeuillade-Animation, le Sporting Châtaigneraie Cantal et l'association du marché de Lafeuillade-en-Vézie. C'est l'association Lafeuillade-Animation qui a remporté le trophée, remis à leurs co-présidentes Claudine PEYROU et Vanessa PUECH.

MARS

Commémoration du 19 Mars



Les enfants de l'école ont participé avec leurs enseignants à la cérémonie de commémoration du 19 Mars 1962, journée nationale du souvenir et de recueillement à la mémoire des victimes civiles et militaires de la guerre d'Algérie et des combats en Tunisie et au Maroc. Ils ont pu échanger à l'issue de la cérémonie avec cinq anciens combattants présents.

Fête du bœuf de Pâques

L'édition 2026 de la Fête du bœuf de Pâques a attiré des milliers de visiteurs sur le site du foirail et de la salle polyvalente, où l'association Lafeuillade-Animation proposait un solide programme d'animations et un service de restauration le midi.



AVRIL

Le nouvel exploit de Laurence COUTURIER

Après avoir participé en 2024 au « Marathon pour tous » des Jeux olympiques de Paris, Laurence COUTURIER a relevé un nouveau défi : l'ascension du Kilimandjaro (5 895 mètres d'altitude) qu'elle a réalisée en août dernier, toujours au profit de la recherche contre la maladie d'Alzheimer. Elle est venue présenter son aventure sur le marché de Lafeuillade du mois d'avril.



Résidence artistique



Le Foyer de Lafeuillade-en-Vézie a accueilli le 18 avril 2025 une conférence-spectacle de la compagnie « La Grand'Veneuze », en résidence artistique en Châtaigneraie cantalienne sur le thème « Louise REICHERT, la caïcire », chanteuse de tradition orale et figure féminine hors normes qui a marqué de sa personnalité l'histoire locale.

MAI

Commémoration de la victoire du 8 mai 1945

La France célébrait cette année le 80e anniversaire de la victoire du 8 mai 1945. Une cérémonie a été organisée le 8 mai au monument aux morts de Lafeuillade-en-Vézie.



JUIN

Exposition de peinture à la mairie

Vernissage le 8 juin à la mairie de Lafeuillade-en-Vézie, en marge du marché, de l'exposition de peintures de Josette PATIER-MUET, habitante de Ladinhan, dont les œuvres ont été exposées à la mairie jusque fin octobre.



JUILLET

Le « Pélé VTT 2025 » à Lafeuillade

Lafeuillade-en-Vézie a accueilli les 8 et 9 juillet l'édition 2025 du « Pélé VTT » qui, sur 135 km, a relié Vic-sur-Cère à Quézac en passant par Vézac, Lafeuillade-en-Vézie, Marcolès et Le Rouget. Les 86 collégiens en VTT, 20 lycéens, 15 animateurs, 9 prêtres, séminaristes et religieuses ainsi que les 49 bénévoles qui encadraient ce pèlerinage, ont fait étape à Lafeuillade où ils ont dressé leur camp sur le terrain de sport.



Rallye des vieux tracteurs

Dimanche 13 juillet, le rallye des vieux tracteurs de l'association des Vieilles mécaniques de la Haute Châtaigneraie s'est élancé avec 49 engins depuis la zone d'activités du pays de Montsalvy en direction de Laroquebrou.



Marché de pays et feu d'artifice

Organisée par l'association du marché, l'édition 2025 du marché de pays du 13 juillet a regroupé plus de 500 convives sur le site de la salle polyvalente et s'est terminée pour la première fois par un feu d'artifice très apprécié. Le prochain aura lieu le lundi 13 juillet 2026, à la veille du passage du Tour de France cycliste.



Les 20 ans de la boulangerie Coubetergues

La boulangerie-pâtisserie COUBETERGUES a fêté le 20 juillet 2025 le 20^e anniversaire de son installation à Lafeuillade-en-Vézie. Elle a rénové cette année son magasin de Montsalvy.

OCTOBRE

Fête des potirons à Labesserette

L'association des parents d'élèves et l'association Lafeuillade-Animation ont participé le 12 octobre à la fête des potirons du pays de Montsalvy qui avait lieu cette année à Labesserette. Une fête très réussie, avec beaucoup de monde. L'édition 2026 aura lieu à Calvinet.



DECEMBRE

Théâtre au profit du Téléthon

La troupe de Veinazès Anim a présenté gracieusement sa pièce « Feu tante Amélie » au foyer de Lafeuillade dans le cadre d'une soirée organisée par l'association Lafeuillade Animation au profit du Téléthon



Les comptes-rendus des réunions



Lors d'une réunion du conseil municipal - De gauche à droite : Lionel TRIN, David BASSET (1^{er} adjoint), Jean-Louis FRESQUET (maire), Marie-Paule PUECH, Gilbert MERAL, René LAPORTE, Serge ROUCHET (3^e adjoint), Georges GINIOUX, Pascal PIGANIOL (2^e adjoint), Pierre TALON, Marie-Claude GINTRAND. Absents sur la photo : Thierry TOUYRE, Nicolas CAUSSE, Nathalie AURATUS.

RÉUNION DU 9 DÉCEMBRE 2024

Ordre du jour : demande de subvention dans le cadre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux 2025 - Vente de la Maison Puech - Tarifs municipaux 2025 - Redevance Consommation d'eau potable et Performance des réseaux d'eau potable Adour Garonne - Redevance Performance des réseaux d'assainissement collectif - Adhésion à la convention de participation entre le Centre de gestion du Cantal et COLLECTEAM pour la protection sociale des agents communaux - risque prévoyance - Admissions en non-valeur budgets Commune et Eau & Assainissement - Personnel communal : création de poste - Pose de guirlandes dans le bourg : fonds de concours - Recensement de la population 2025 : création d'un poste d'agent recenseur - Questions diverses.

Absents : Serge ROUCHET, Nathalie AURATUS.

DÉLIBÉRATIONS

● Demande de subvention

DETR 2025 : travaux de voirie. Monsieur le Maire présente au conseil municipal les projets de travaux de voirie pour 2025 :

- réfection de la route du Parc d'Activités du Pays de Montsalvy de la RD920 à l'entrée de l'entreprise Cammas ;

- réfection du carrefour de la ZA des Camps ;

- réaménagement de la rue du parc des sports avec création de trottoirs

circulés.

Le coût prévisionnel de ces travaux s'élève à 132 325,05 € HT.

Monsieur le Maire propose de solliciter une aide dans le cadre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux 2025 à hauteur de 40 % soit un montant de 53 000 €.

Accord du conseil municipal.

● Vente à l'amiable de la Maison Puech

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal la proposition faite par un porteur de projet pour l'achat de la Maison Puech en

vue de la création de 6 logements locatifs. Il présente le projet d'aménagement et le document d'arpentage pour délimitation du terrain à vendre, pour une surface de 1079 m².

Le Conseil Municipal, lors de sa séance du mois de juillet, a validé le prix de vente de 81 000 € ; la vente aura lieu auprès de Maître MANHES-BLONDEAU, les frais de notaire seront à la charge de l'acquéreur.

Accord du conseil municipal.

● **Tarifs Municipaux 2025** : voir document annexé. Il est précisé que l'augmentation des tarifs d'assainissement s'explique par la nécessité de parvenir d'ici 2026 à un tarif de 2 €/m³ (comprenant les coûts de l'abonnement, du mètre cube et les redevances dues à l'Agence de l'eau). Les collectivités qui appliqueraient des tarifs inférieurs ne pourraient plus bénéficier des subventions de l'Agence de l'eau pour leurs travaux, ce qui rendrait leur réalisation impossible.

Accord du conseil municipal.

● Redevance Adour Garonne

Monsieur le Maire indique au conseil municipal que, suite à la réforme des redevances, l'Agence de l'eau Adour Garonne a pris la décision de remplacer, à compter du 1^{er} janvier 2025, les redevances existantes « Pollu-

tion de l'eau d'origine domestique » et « Modernisation des réseaux de collecte » par :

- une redevance « Consommation d'eau potable » : redevance due par chaque abonné selon le volume d'eau facturé (sont exonérées les consommations d'eau destinées aux activités d'élevage si elles font l'objet d'un comptage spécifique). L'Agence de l'eau a fixé le tarif 2025 à 0,32 €/m³.

- une redevance « pour performance des réseaux d'eau potable » calculée en multipliant : le tarif fixé par l'Agence de l'eau pour 2025 à 0,35 €/m³ à un taux de modulation fixé à 0,2 pour l'année 2025 et qui sera recalculé chaque année selon la performance du réseau d'eau potable à compter de l'année 2026.

- une redevance pour performance des réseaux d'assainissement collectif calculée en multipliant : le tarif fixé par l'Agence de l'eau pour 2025 à 0,35 €/m³ à un taux de modulation fixé à 0,3 pour l'année 2025 et qui sera recalculé chaque année selon la performance du réseau d'assainissement collectif à compter de l'année 2026.

Accord du conseil municipal.

● **Protection sociale des agents**

- **risque prévoyance** : Monsieur le Maire indique que les agents communaux bénéficient, depuis plusieurs années, d'une participation de l'employeur pour l'adhésion à une prévoyance labellisée (catégorie A : 13 €, catégorie B : 15 € ; catégorie C : 17 €).

Suite à la remontée de plusieurs d'entre eux sur la forte augmentation du montant de leur cotisation, une étude a été réalisée auprès de plusieurs organismes. Il en ressort que l'offre de COLLECTEAM, dans le cadre de la convention de participation avec le Centre de Gestion, est la mieux-disante.

Monsieur le Maire propose donc au conseil municipal d'adhérer à cette convention de participation.

Accord du conseil municipal.

● **Admissions en non-valeur**

Monsieur le Maire indique au conseil municipal que Monsieur le Receveur Municipal l'a informé qu'il n'a pu recouvrer certaines sommes sur les budgets Commune et Eau & Assainissement, il en demande en conséquence l'admission en non-valeur.

Monsieur le Maire indique néanmoins qu'il ne souhaite pas ad-

mettre en non-valeur l'ensemble des sommes transmises et propose au Conseil de Municipal de retenir les sommes suivantes :

- budget Commune : 9,80 €
- budget Eau & Assainissement : 0,96 €.

Accord du conseil municipal.

● **Création d'un poste d'adjoint administratif principal de 1^{re} classe** : Monsieur le Maire indique qu'un agent est promouvable au grade d'Adjoint administratif Principal de 1^{re} classe par la voie de l'avancement de grade ; il propose donc de créer ce poste pour une durée hebdomadaire de service de 17 h 30.

Accord du conseil municipal.

● **Pose de guirlandes dans le bourg - Fonds de concours au SDE du Cantal** : Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal qu'il a sollicité le Syndicat Départemental d'Électrification du Cantal pour la pose de prises guirlandes dans le bourg. Le devis s'élève à 1 980 €, le fonds de concours de la commune est de 50 % soit 990 €.

Accord du conseil municipal.

● **Demande de subventions**

Monsieur le Maire présente au conseil municipal les demandes de subvention reçues de deux établissements scolaires dans lesquels sont scolarisés des enfants domiciliés sur la commune. Il rappelle que la communauté de communes verse une aide aux voyages scolaires à hauteur de 10 €/nuitée/enfant.

Après discussion, le conseil municipal émet un avis défavorable à l'attribution d'aides.

● **Création d'un poste d'agent recenseur** : Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal que le recensement de la population aura lieu du 16 janvier au 15 février 2025. Madame Marie-Thérèse Ricros effectuera ce recensement, il convient pour cela de créer le poste d'agent recenseur à temps complet pour cette période.

Accord du conseil municipal.

QUESTIONS DIVERSES

● **Ligne de trésorerie** : Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'une ligne de trésorerie de 150 000 € a été contractée.

● **Déneigement** : la convention avec l'entreprise Nicolas Meyniel est arrivée à échéance ; le déneigement sera désormais effectué par les agents techniques communaux.

● **Ruisseau de Roques** : travaux non autorisés sur le ruisseau par les services de l'environnement entre le 1^{er} novembre et le 31 mars ; ils débuteront donc après cette date.

● **Les Amis du Bouchon Vézien** : lors de son assemblée générale, l'association a sollicité la commune pour le déplacement du skate-park en vue de créer des terrains de pétanque supplémentaires. Cette demande nécessite d'étudier les contraintes techniques avec l'installateur et de trouver un autre lieu approprié.

● **Travaux AEP** : travaux terminés. Attente du devis de la SAUR pour l'installation d'un système de communication entre le captage et la station de traitement non prévu dans l'étude initiale (l'ancien système en 2 G ne fonctionne plus).

● **École** : compte tenu de la perspective de suppression des aides de l'Etat aux TAP (Temps d'Activités Périscolaires) dès la rentrée de septembre 2025 et considérant que plus de 90 % des communes sont revenues à la semaine de 4 jours d'école par semaine, une réflexion est lancée pour faire évoluer les rythmes scolaires. Une consultation des parents d'élèves va être organisée sur le passage à la semaine à 4 jours afin d'éclairer l'avis que devra rendre sur ce point le conseil d'école.

● **Télé médecine** : rencontre avec la société MEDADOM qui installe des cabines de téléconsultations médicales. Coût : 300 €/mois. Le conseil municipal décide de ne pas donner suite dans l'immédiat.

● **Châtaigneraie Cantalienne** : la communauté de communes va réaliser un inventaire des locaux commerciaux vacants.

● **Dates à venir** : cérémonie des voeux le vendredi 10 janvier à 19 h 30 au Foyer ; Repas des aînés le samedi 11 janvier à 12 h au Petit Gueuleton (conjoint non bénéficiaire : possibilité de participer sans prise en charge du CCAS).

● **Arrêté « abolements des chiens** : Monsieur le Maire précise que l'arrêté municipal a été pris suite à de nombreuses plaintes reçues depuis cet été. L'arrêté a ensuite été distribué aux propriétaires de chiens, accompagné d'un courrier pour ceux concernés par des plaintes. ◀

RÉUNION DU 25 FÉVRIER 2025

Ordre du jour : vote des Comptes de Gestion et Comptes Administratifs 2024 - Autorisation d'engager, liquider, mandater les dépenses d'investissement - Garantie d'emprunt accordée à l'Office Public de l'Habitat du Cantal pour la construction de 2 logements au lotissement du château d'eau - Convention avec le Conseil Départemental pour une assistance technique dans le domaine de l'eau - Rythmes scolaires 2025/2026 - Questions diverses.

Absents : Nathalie AURATUS.

DÉLIBÉRATIONS

● **Approbation des comptes de gestion et comptes administratifs 2024** : présentation des comptes de gestions et des comptes administratifs des budgets Commune, Eau et Assainissement, Regroupement des commerces et Lotissement :

■ **Budget Commune** : en section de fonctionnement, les dépenses et les recettes s'élèvent respectivement à 423 320,39 € et à 843 591,30 € ; soit un excédent brut de 420 270,91 €. La somme de 190 153,78 € sera affectée à la section d'investissement du BP 2025, d'où un excédent net de 230 117,50 €.

- En section d'investissement : les dépenses réalisées s'élèvent à 288 805,27 € et les recettes à 92 397,49 €, d'où un déficit d'investissement de 196 407,78 €.

■ **Budget Eau et Assainissement** : en section de fonctionnement, les dépenses s'élèvent à 121 918,34 € et les recettes à 146 798,87 € ; soit un excédent brut de 24 880,53 €. La somme de 15 080,32 € sera affectée à la section d'investissement du BP 2025, d'où un excédent net de 9 800,61 €.

- En section d'investissement : les dépenses réalisées s'élèvent à 283 992,80 € et les recettes à 348 162,48 €, d'où un déficit d'investissement de 64 169,68 €.

■ **Budget Lotissement** : en section de fonctionnement, les dépenses et les recettes s'équilibrent à 36 365,49 €, dont 19 695 € de vente de terrains.

- En section d'investissement, les dépenses s'élèvent à 124 912,56 €, les recettes à 19 695,00 €, soit un déficit de 105 217,56 €.

■ **Budget Regroupement des commerces** : en section de fonctionnement, les dépenses de s'élèvent à 2 100,28 € (remboursement des intérêts de l'emprunt) et les recettes, correspondant aux loyers, sont de 15 525,94 €, soit un excédent brut

de 13 425,66 €. Il est prévu un virement à la section d'investissement du BP 2025 de 13 424,68 €, d'où un excédent net de 0,98 €.

- En section d'investissement, l'année 2024 génère un déficit d'investissement de 13 424,68 €.

Les comptes de gestion du Comptable de la collectivité et les comptes administratifs 2024 sont votés à l'unanimité, Monsieur le Maire n'ayant pas pris part au vote.

Une note de synthèse relative aux différents comptes administratifs est consultable sur le site internet de la commune.

● **Autorisation d'engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement** : Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée les dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales, qui stipule que le conseil municipal peut autoriser le maire, jusqu'à l'adoption du budget, à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissements, dans la limite de 25 % du montant des dépenses soit pour le budget Commune : 79 902,53 €

Accord du conseil municipal.

● **Garantie d'emprunt à l'Office Public d'Habitat du Cantal pour la construction de 2 pavillons** : Monsieur le Maire présente au conseil municipal le contrat de prêt signé entre Cantal Habitat et la Caisse des Dépôts et Consignations pour le financement de la construction des 2 pavillons au lotissement du château d'eau. La commune accorde sa garantie d'emprunt à hauteur de 50 % du montant total du prêt, soit 298 407 €.

Accord du conseil municipal.

● **Convention avec le Conseil départemental pour une mission d'assistance technique dans le domaine de l'eau** : Monsieur le Maire présente au conseil municipal le projet de convention avec le Conseil départemental pour l'assistance technique apportée gratuite-

ment aux collectivités à travers le Service d'Assistance à la Gestion de l'Eau et de l'Assainissement.

La précédente convention est arrivée à échéance, il propose de la renouveler pour la période 2025-2026.

Accord du Conseil municipal.

● **Organisation de la semaine scolaire à compter de la rentrée 2025/2026** : Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal les éléments relatifs aux rythmes scolaires pour la rentrée 2025/2026.

Une consultation des parents d'élèves a été lancée courant janvier par la mairie et l'école, afin de connaître l'avis des familles en vue d'un éventuel changement de rythme de la semaine scolaire. Ces derniers se sont prononcés, à la majorité, pour le maintien du rythme scolaire à 4,5 jours.

Un Conseil d'école s'est ensuite tenu le 06 février 2025 ; l'équipe enseignante a fait part de son argumentation en faveur de la semaine à 4 jours. Les représentants des parents d'élèves ont alors indiqué qu'ils souhaitaient qu'une réunion publique puisse se tenir afin que l'ensemble des parents ait le même niveau d'information.

Cette réunion, à laquelle les conseillers municipaux ont été conviés, a été organisée le 13 février. À l'issue de cette dernière, un conseil d'école extraordinaire s'est tenu et a émis un avis favorable pour le passage à la semaine à 4 jours.

Monsieur le Maire propose au conseil municipal de suivre l'avis du Conseil d'école et de se prononcer pour la semaine à 4 jours à compter de la rentrée 2025/2026.

Après avoir débattu, le conseil municipal rejette cette proposition en mettant en avant ce qu'il estime être l'intérêt des enfants, les difficultés de garde qu'elle pourrait générer pour les parents et les incidences pour le personnel communal.

Vote du conseil municipal : 6 voix contre, 3 abstentions et 4 voix pour.

QUESTIONS DIVERSES

● **Demande d'achat de terrains (Monsieur PIGANIOL sort de la salle)** : Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'il est sollicité par M. et Mme PIGANIOL qui souhaiteraient acheter la partie de terrain du lotissement du château d'eau (délaissé d'environ 200 m²) attenant à leur propriété. Monsieur le Maire sollicite l'avis de l'assemblée et lui demande de fixer un prix de vente.

Le Conseil Municipal donne un avis favorable à cette vente, la commune n'ayant aucun intérêt à garder ce terrain dont l'entretien est à sa charge. Il décide de fixer le prix de vente à 10 €/m² en précisant que les frais de bornage et de notaire seront à la charge de l'acquéreur.

● **Paiement en CESU** : lors du dernier conseil d'école, les représentants des parents d'élèves ont demandé s'il pouvait être envisagé de payer les factures de garderie en tickets CESU.

L'avis du Service de Gestion Comptable a donc été sollicité à ce sujet. Au vu des contraintes administratives et du coût engendré pour la collectivi-

té, Monsieur le Maire indique qu'il ne donnera pas d'avis favorable à cette demande.

● **Logiciel cimetière** : Monsieur le Maire indique que le logiciel de gestion du cimetière utilisé depuis plusieurs années par le secrétariat de mairie ne fait plus l'objet de mise à jour ni de développement. Il propose au conseil municipal d'étudier son remplacement pour le BP 2025. Accord du conseil municipal.

● **Recensement de la population** : le recensement de la population s'est terminé le 15 février et s'est bien déroulé. Le résultat sera adressé par l'INSEE en fin d'année civile, il montrerait une légère baisse

de la population.

● **Fonds Cantal Solidaire 2025/2027** : Monsieur le Maire informe le conseil municipal de la réception de l'appel à projets pour le FCS 2025/2027 ; il va donc demander des devis afin de permettre au conseil municipal de sélectionner les projets lors de la prochaine séance.

● **École** : recrutement de Madame VIERSOU pour le remplacement de Madame MAURY en congé maternité.

TOUR DE TABLE

● **Devenir du local de l'ancienne boulangerie Cantarel** : RDV fixé avec le notaire le 5 mars prochain. ▲

douteuses sur l'exercice 2025 : Monsieur le Maire indique au conseil municipal qu'il convient de constituer des provisions budgétaires en cas de non recouvrement de créances. Ces provisions sur créances douteuses correspondent à 20 % des créances prises en charge depuis plus de 2 ans non encore recouvrées à ce jour.

Le conseil municipal décide donc de la constitution de provisions d'un montant de 110,44 € sur le budget Commune, de 227,58 € sur le budget Eau et assainissement et de 1 307,72 € sur le budget Regroupement des Commerces.

● **Demande de subvention dans le cadre du Fonds Cantal Solidaire** : Monsieur le Maire indique au conseil municipal qu'il est sollicité par le Conseil départemental pour le dépôt des dossiers de subvention dans le cadre du Fonds Cantal Solidaire 2025/2027.

Il propose de déposer des demandes pour les travaux de voirie suivants :

- 2025 : travaux de voirie ZA des Camps, parc d'activités du Pays de Montsalvy, rue du Parc des Sports - Montant prévisionnel des travaux : 132 325, 05 €.

- 2026 : sécurisation de l'entrée en agglomération et du lotissement des Planquettes - Montant prévisionnel des travaux : 50 000 €.

- 2027 : Voie communale de Feydel et rue André Puech - Montant prévisionnel des travaux : 25 500 €.

Accord du conseil municipal.

● **Demande de subvention dans le cadre du programme des Amendes de Police 2025** : Monsieur le Maire propose au conseil municipal de déposer auprès du Conseil départemental un dossier de demande d'aide dans le cadre du pro-

RÉUNION DU 10 AVRIL 2025

Ordre du jour : vote des Budgets Primitifs 2025 - Vote des taux d'imposition 2025 - Provisions pour créances douteuses sur exercice 2025 (budgets Commune, AEP et Commerces) - Demande de subventions dans le cadre du Fonds Cantal Solidaire 2025-2027 - Demande de subvention dans le cadre du programme des Amendes de Police 2025 - Protection Sociale Complémentaire des agents communaux : Mandat au Centre de Gestion du Cantal pour une procédure de mise en concurrence nécessaire à la conclusion d'une convention de participation pour le risque Santé - Enfouissement des réseaux électriques et d'éclairage public aux Planquettes - Rythmes scolaires 2025/2026 - Questions diverses.

Absents : Nathalie AURATUS.

DÉLIBÉRATIONS

● **Approbation des Budgets Primitifs 2025**

■ **Budget Commune** : présentation du budget primitif qui s'équilibre à 826 769,13 € en fonctionnement et à 640 473,78 € en investissement. Le conseil municipal adopte ce budget à l'unanimité.

Les principales dépenses d'investissements pour l'année 2025 sont les suivantes :

- Travaux de voirie : 178 000 €
- Enfouissement des réseaux aux Planquettes : 65 510 €
- Acquisition diverses : 10 000 €.

■ **Budget de l'eau et de l'assainissement** : présentation du budget primitif qui s'équilibre à 156 008,01 € en fonctionnement et à 225 179 € en investissement. Le conseil municipal adopte ce budget à l'unanimité.

Les principales dépenses d'investissements pour l'année 2025 sont les suivantes :

- Travaux de renouvellement de la conduite à Sylveterre : 72 217 €.

- Étude diagnostic de l'assainissement collectif : 61 853 €.

■ **Budget Regroupement des commerces** : présentation du budget primitif qui s'équilibre à 21 838 € en fonctionnement et à 27 134,68 € en investissement. Le conseil municipal adopte ce budget à l'unanimité.

■ **Budget Lotissement** : présentation du budget primitif qui s'équilibre à 143 557,56 € en fonctionnement. Le conseil municipal adopte ce budget à l'unanimité.

Une note de synthèse relative aux budgets primitifs est consultable sur le site internet de la commune.

● **Vote des taux d'imposition 2025** : proposition de reconduire les taux d'imposition pour 2025, à savoir :

- taxe foncière sur les propriétés bâties : 44,82 %
- taxe foncière sur les propriétés non bâties : 94,70 %
- taxe d'habitation sur les résidences secondaires : 10,70 %

Accord du conseil municipal.

● **Provisions pour créances**

gramme des amendes de police 2025 dans le cadre du projet de sécurisation de l'entrée en agglomération en venant de Lacapelle-del-Fraisse et du lotissement des Planquettes, dont le coût prévisionnel des travaux s'élève à 50 000 € HT.

Accord du conseil municipal.

● Protection Sociale Complémentaire des agents communaux : mandat au Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale (CGFPT) du Cantal pour une procédure de mise en concurrence nécessaire à la conclusion d'une convention de participation pour le risque Santé. Monsieur le Maire indique que les collectivités territoriales devront, à compter du 1^{er} janvier 2026, proposer une offre de complémentaire santé à leurs agents et participer à hauteur de 15 €/mois. Le CGFPT du Cantal propose aux collectivités de participer à une mise en concurrence en vue de la conclusion d'une convention de participation.

Monsieur le Maire précise que la commune ne sera pas tenue d'adhérer à cette convention de participation. Il propose donc de participer à cet appel d'offres et le conseil municipal sera consulté sur l'intérêt d'adhérer ou non à cette convention de participation une fois le prestataire

retenu.

Accord du conseil municipal.

● Rythmes scolaires 2025/2026 : Monsieur le Maire fait part au conseil municipal des doléances de l'équipe enseignante et des représentants des parents d'élèves relatives au vote, lors de la dernière séance, pour un maintien de la semaine à 4,5 jours à compter de la rentrée de septembre 2025, alors que le conseil d'école était favorable à un passage à 4 jours.

Au vu des arguments apportés lors d'une nouvelle réunion d'échange entre les élus municipaux, les enseignants et parents d'élèves, il propose au conseil municipal de revoter à bulletins secrets.

Vote du conseil municipal : 3 voix pour 4,5 jours, 10 voix pour 4 jours et 0 abstention.

QUESTIONS DIVERSES

● Convention recherche de fuite : Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'une convention de mission de recherche de fuites a été signée avec le Conseil départemental afin de permettre une intervention de leurs services pour la recherche d'une fuite d'eau dont l'origine restait indéterminée. Leur intervention, d'un coût de 750 €, a permis

de trouver la fuite qui se situait chez un particulier.

Réglage des pompes de remontée de l'eau à Peyrou : en cours de finition.

● Syndicat intercommunal : le transfert de la compétence eau et assainissement aux communautés de communes au 01/01/2026 n'est plus obligatoire mais la loi permet désormais la création de syndicats infra-communautaires. L'agence de l'eau Adour-Garonne ne subventionnera toutefois plus les communes qui conservent une gestion isolée. Les démarches en vue de la création d'un syndicat intercommunal à l'échelle de l'ancien pays de Montsalvy se poursuivent.

● Feydel : la ferme de Feydel a été louée par la société Terravene à un couple de jeunes agriculteurs.

TOUR DE TABLE

● Demande de déplacement du skate-park par les Amis du Bouillon Vézitien : coût très élevé. Une autre solution est recherchée : le bois limitrophe appartient à la commune, étudier les possibilités d'y aménager un nouveau terrain de pétanque.

● Cérémonie de célébration du 8 mai : commémoration le 8 mai à 11 heures au monument aux morts. ▲

l'assainissement collectif qui pourrait prendre la forme d'un syndicat intercommunal.

Une étude d'opportunité et de faisabilité a été réalisée et il est apparu que ce projet pourrait améliorer le niveau de services et permettrait de répondre aux exigences de l'Agence de l'Eau Adour Garonne qui conditionne le versement de ses aides à l'existence de « structures à la bonne échelle ».

Aujourd'hui, il convient que les communes délibèrent sur le principe d'adhésion à un tel syndicat afin de s'assurer que le projet de périmètre du futur syndicat n'intègre que des communes favorables à cette mutualisation.

Monsieur le Maire propose donc au conseil municipal d'approuver l'adhésion de la commune à ce futur syndicat.

Accord du conseil municipal.

● Modification du temps de travail d'un emploi à temps non-complet (jusqu'à 10 % du temps de travail) : Monsieur le Maire informe le conseil municipal que la décision de passage au

RÉUNION DU 12 JUIN 2025

Ordre du jour : réhabilitation des réseaux de collecte : marché subséquent n° 2 : Maîtrise d'œuvre - Projet de création d'un syndicat de l'eau et de l'assainissement collectif sur le secteur sud-est Châtaigneraie - Personnel communal : modification de temps de travail et création de poste - Convention pour une mission d'assistance à la gestion de la maintenance du parc informatique de l'école - Questions diverses.

Absents : Nathalie AURATUS.

DÉLIBÉRATIONS

● Réhabilitation des réseaux de collecte : Monsieur le Maire informe le conseil municipal que l'étude diagnostique du système d'assainissement a permis d'identifier les secteurs nécessitant des travaux de mises aux normes.

Les rues Pierre Poujol et du Parc des Sports nécessitent des travaux de réseaux séparatifs. Or, des travaux d'aménagement de surface de la rue du Parc des Sports sont prévus, il propose donc de lancer l'étude de la réhabilitation du réseau d'assainissement des rues Pierre Poujol et du Parc des Sports en priorité.

Le montant du marché subséquent relatif à la Maîtrise d'œuvre des travaux est estimé à 17 618 € HT (le montant des travaux pour ce secteur étant estimé à 171 862 € HT) avec le bureau d'études ACDEAU.

Accord du conseil municipal.

● Projet de création d'un syndicat de l'eau et de l'assainissement collectif sur le secteur sud-est Châtaigneraie : Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal que 14 communes du secteur sud-est Châtaigneraie se sont regroupées en entente intercommunale afin d'étudier la mise en place d'une mutualisation des services de l'eau et de

rythme scolaire à 4 jours à la rentrée de septembre 2025 entraîne la modification des plannings du personnel communal de l'école.

Il indique que 3 postes sur 4 ne seront pas modifiés ; le temps de travail d'un poste d'adjoint technique sera réduit, dans la limite légale de 10 %, à 22 h 50 hebdomadaires à compter du 01/09/2025.

Accord du conseil municipal.

● Crédit d'un emploi permanent de rédacteur à temps non complet : Monsieur le Maire informe le conseil municipal que Madame Dubreuil est inscrite sur la liste d'aptitude de promotion interne dérogatoire des Secrétaires généraux de mairie et qu'elle est promouvable au grade de rédacteur territorial. Aussi, il propose de créer un poste de rédacteur territorial à hauteur de 17 h 30 hebdomadaires en prévision de sa nomination au 1^{er} juillet 2025.

Accord du conseil municipal.

● Convention pour une mission d'assistance à la gestion de la maintenance du parc informatique de l'école : Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal que la commune conventionne depuis plusieurs années avec Cantal Ingénierie & Territoires pour une mission d'assistance à la maintenance du parc informatique de l'école, qui permet à l'école de pouvoir bénéficier d'une aide technique en cas de souci infor-

matique.

Le coût forfaitaire annuel de la prestation sociale comprenant l'assistance téléphonique et deux interventions sur place est de 600 € TTC. Il propose de renouveler cette convention pour une année. Accord du conseil municipal.

QUESTIONS DIVERSES

● Demande de subvention de l'association Ecurie des Volcans : Monsieur le Maire présente au conseil municipal la demande de subvention de l'association Ecurie des Volcans qui organise chaque année le Rallye du Cantal. Comme l'an dernier, une partie des étapes de la course se dérouleront sur la commune. Refus du conseil municipal.

● Personnel communal : Monsieur le Maire indique que Monsieur Géraud Jacquemart a fait valoir ses droits à la retraite au 30 juin 2025. Il propose au conseil municipal de nommer Damien Colombe sur son poste d'adjoint technique à temps non complet (20 heures hebdomadaires) ; ce dernier sera recruté en qualité de stagiaire au 1^{er} juillet en vue de sa titularisation.

Accord du conseil municipal.

● Travaux de voirie : l'enrochement de la berge du ruisseau de Roques au Maisomial est terminé.

Monsieur le Maire indique que les travaux de voirie prévus en 2025 seront lancés dès réception des arrêtés

de notification de la DETR, hormis les travaux de la rue du Parc des sports qui seront effectués en 2026 après réalisation de l'étude diagnostique des réseaux.

Il présente également le devis des travaux révisé suite à la décision de la communauté de communes de retenir l'offre de la COLAS dans le cadre du regroupement de commandes.

Enfin, il indique que des travaux supplémentaires seront effectués à la Plaine pour un montant de 11 225 € HT, en autofinancement.

● Bois communal à proximité du skatepark : une étude est en cours en vue d'une coupe d'arbres dans le bois communal situé à proximité du skatepark. Il est envisagé d'agrandir le terrain de pétanque suite à la demande de l'association des Amis du bouchon vétérinaire.

TOUR DE TABLE

● Réunion Économie de la Châtaigneraie Cantalienne : La commission économie de la Communauté de communes de la Châtaigneraie cantalienne a proposé l'attribution d'une aide à l'entreprise CALDAY-ROUX/LOUDIERES pour l'achat de matériel et donné un avis favorable à la vente dans la zone d'activités intercommunale de Lafeuillade d'un terrain de 3 180 m² à l'entreprise Nicolas MEYNIEL.

Plusieurs ventes de terrains au Parc d'activités sont en cours. ▲

existants par des LED et les menuiseries extérieures (fenêtres et volets roulants).

Le coût total de ce projet est estimé (en incluant les frais de maîtrise d'œuvre, les honoraires de l'architecte et différents bureaux de contrôles, les assurances dommages, frais de publicité...) à 738 126,04 € HT.

- L'extension de la garderie, la rénovation du logement du 1^{er} étage, l'aménagement de la cour et de l'entrée de l'école : le projet consiste à étendre le réseau de chaleur choisi dans la 1^{re} tranche au bâtiment de la garderie, de rénover thermiquement l'ensemble du bâtiment et de réhabiliter le logement du 1^{er} étage, vide depuis de nombreuses années.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de conventionner avec Cantal Habitat pour une mission de maîtrise d'ouvrage pour la première tranche de travaux.

Après discussion, les élus souhaiteraient que les différentes solutions de chauffage étudiées (bois, panneaux

RÉUNION DU 17 JUILLET 2025

Ordre du jour : Ordre du jour : convention pour une mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage avec Cantal Habitat pour « réhabilitation d'un logement communal, extension de la garderie et remplacement de la production de chaleur de l'ensemble Foyer/école » - Mission de Maîtrise d'œuvre pour les travaux de voirie 2025 avec Cantal Ingénierie & Territoires - Questions diverses.

Absents : Nathalie AURATUS.

DÉLIBÉRATIONS

● Convention pour une mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage avec Cantal Habitat pour « réhabilitation d'un logement communal, extension de la garderie et remplacement de la production de chaleur de l'ensemble Foyer/école » : Monsieur le Maire présente au conseil municipal le projet de réhabilitation énergétique du bâtiment de l'école qui comprend deux tranches de travaux :

- le remplacement du mode de production de chauffage de

l'école, le changement des luminaires, le remplacement des menuiseries extérieures.

Actuellement, l'école est chauffée par un chauffage au sol et radiateurs électriques, pour un coût d'environ 25 000 € par an. Suite à plusieurs réunions de travail avec un bureau d'études spécialisé, la géothermie est la solution qui générera le plus d'économies (environ 12 000 € de chauffage/an).

De plus, dans le but d'améliorer les économies d'énergie, il conviendrait de remplacer les luminaires néon

solaires) leurs soient présentées avant de prendre une décision.

● **Travaux de voirie 2025 - convention avec Cantal Ingénierie & Territoires** : Monsieur le Maire présente au conseil municipal le projet de convention avec Cantal Ingénierie & Territoires pour une mission de maîtrise d'œuvre concernant le programme de voirie 2025 pour un montant de 1 875,02 € T.

Accord du conseil municipal.

QUESTIONS DIVERSES

● **Stérilisation des chats** : Monsieur le Maire indique au Conseil Municipal qu'il est régulièrement sollicité pour des plaintes relatives à des chats errants.

Il présente au conseil municipal les différentes possibilités en vue d'effec-

tuer une campagne de stérilisation. Plusieurs associations de protection des animaux proposent des conventions d'aide aux mairies, certaines se chargent d'attraper les chats, de les transporter chez un vétérinaire ; pour d'autres, ces actions sont à la charge de la mairie.

Le coût de la prestation fait l'objet d'un conventionnement avec un vétérinaire, il est pris en charge en partie par l'association, en partie par la mairie.

● **Divers** : présentation du virement de crédit n° 1 (écriture budgétaire)

● **École** : distribution du courrier de l'équipe enseignante et des représentants des parents d'élèves du 21 juin et de la réponse qui leur a été faite.

Ces courriers ont été adressés à l'ensemble des familles et à l'Inspection académique.

● **Courrier** : présentation du courrier de Mme Marie-Josette PUECH qui demande que le nom de son père ne soit plus utilisé sans son autorisation ; l'affiche concernant l'exposition de peintures en cours à la mairie a été modifiée en ce sens.

● **Santé** : information sur la réunion de l'Union régionale des professionnels de santé (URPS) médecins libéraux à laquelle le maire a participé.

● **AEP** : point sur les dernières évolutions relatives à la création du syndicat intercommunal de l'eau et de l'assainissement. Inauguration des travaux de la conduite de Sylveterre à planifier pour la rentrée. ▲

- ✗ analyses d'eau : 10 analyses - 100 % de conformité
- ✗ rendement du réseau : 82 %
- ✗ encours de la dette au 31/12/2024 : 133 500 €

● **Données concernant l'assainissement collectif** :

- ✗ nb d'abonnés au 31/12/2024 : 276 (510 habitants desservis)
- ✗ linéaire du réseau de collecte : 8,8 km
- ✗ prix d'1 m³ TTC : 1,81 €
- ✗ montant des recettes annuelles : 37 019 € (dont 5 087 € reversés à Adour Garonne)
- ✗ encours de la dette au 31/12/2024 : 145 347 €

Le conseil municipal adopte ces rapports.

● **Tableau des emplois** : Monsieur le Maire présente au conseil municipal le tableau des emplois au 1^{er} septembre 2025. La commune emploie 8 agents, pour un équivalent temps plein de 5,24 postes.

Le conseil municipal valide le tableau des emplois.

Décisions Modificatives n° 1-2025 : écritures budgétaires sur le budget Commune. Accord du conseil municipal.

● **Définition des Zones d'Accélération des Énergies Renouvelables** : Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal qu'une délibération avait été prise en avril 2024 afin de définir les types et zones d'implantation des énergies renouvelables sur le territoire de la commune. Les zones d'implantation avaient été définies selon les zones du Plan Local d'Urbanisme intercommunal ; or, la saisie des ZAEEnR sur le portail national

RÉUNION DU 2 OCTOBRE 2025

Ordre du jour : demande de création du Syndicat des eaux Est Châtaigneraie : approbation des statuts - Rapports sur le Prix et la Qualité des Services publics de l'eau et de l'assainissement 2024 - Personnel communal : tableau des emplois ; Décisions Modificatives Budget Commune - Définition des Zones d'Accélération des Énergies Renouvelables - Demande de subvention région Auvergne Rhône-Alpes - Projet rénovation école et bâtiment annexe : convention pour une mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage avec Cantal Habitat pour « réhabilitation d'un logement communal, extension de la garderie et remplacement de la production de chaleur de l'ensemble Foyer/école » - Questions diverses.

Absents : Nathalie AURATUS.

DÉLIBÉRATIONS

● **Demande de création du Syndicat des eaux Est Châtaigneraie** : approbation des statuts - Monsieur le Maire indique au conseil municipal qu'une réunion de COPIL a eu lieu le 11 septembre afin de finaliser la rédaction des statuts du Syndicat.

Le futur syndicat serait composé de 9 communes, dont chaque conseil municipal doit délibérer afin de demander à Monsieur le Préfet du Cantal la création du Syndicat et approuver les statuts. Monsieur le Maire propose donc au conseil municipal de délibérer en ce sens ; il précise que le syndicat serait créé au 1^{er} juillet 2026 et que son siège social serait situé au Parc d'Activités du Pays de Montsalvy à Lafeuillade-en-Vézie.

Accord du conseil municipal.

● **Rapports sur le Prix et la Qualité du Service Public de l'eau et de l'assainissement collectif** :

tif 2024 (RPQS) : le Code Général des Collectivités Territoriales impose la réalisation d'un rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable et de l'assainissement collectif.

Monsieur le Maire présente au conseil municipal les principaux éléments des RPQS pour l'année 2024 ; ces derniers sont publics et permettent d'informer les usagers, ils sont consultables sur le site de l'observatoire national des services publics de l'eau et de l'assainissement www.services.eaufrance.fr.

● **Données concernant l'eau potable** :

- ✗ nb d'abonnés au 31/12/2024 : 351 (606 habitants desservis)
- ✗ linéaire du réseau : 20 km
- ✗ nb de m³ prélevés 36 226 m³
- ✗ prix d'1 m³ d'eau TTC : 2,17 €
- ✗ recette des ventes d'eau : 72 520 € (dont 8 126 € reversés à Adour Garonne)

selon le PLUi est trop complexe. Les services de la DDT proposent de supprimer les conditions liées au PLUi, car tout projet d'implantation d'énergies ferait l'objet d'études et le règlement du PLUi serait alors respecté.

Monsieur le Maire propose donc de conserver les types d'énergies autorisées (toutes sauf l'éolien) et de modifier les zones d'implantation en incluant l'ensemble du territoire communal.

Accord du conseil municipal.

Convention pour une mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage avec CANTAL HABITAT pour le projet de rénovation énergétique de l'école, réhabilitation d'un logement communal, extension de la garderie et aménagement du parvis de l'entrée : lors du dernier conseil municipal, les élus avaient demandé que l'étude énergétique du bâtiment de l'école et du bâtiment annexe comprenant la garderie et un logement communal leur soit présentée, ce qui a été fait lors d'une réunion de travail le mardi 23 septembre 2025.

Le conseil municipal a pris la décision d'axer le projet sur la rénovation énergétique, la réhabilitation du logement communal, l'extension de la garderie avec aménagement des extérieurs, dont le montant s'élève à 477 656 €.

Monsieur le maire présente à l'assemblée le projet de convention pour une mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage par Cantal Habitat, pour un montant de 22 000 € qui comprend les missions suivantes : étude de faisabilité et établissement d'un

programme, assistance Marché public, suivi de la conception, suivi des travaux.

Projet de rénovation énergétique de l'école, extension de la garderie et aménagement des entrées et extérieurs - Demande de subvention à la région Auvergne Rhône-Alpes : Monsieur le Maire présente au conseil municipal le projet de rénovation énergétique de l'école, extension de la garderie et aménagement des entrées et extérieurs pour un montant de 400 374 € HT (le projet de rénovation du logement n'entre pas dans le champ subventionnable).

Il rappelle que la commune s'est positionnée dans le cadre du contrat Région du territoire de la Communauté de communes de la Châtaigneraie Cantalienne, à ce titre une subvention de 160 000 € pourrait être obtenue.

Monsieur le Maire propose donc à l'assemblée de solliciter la région Auvergne Rhône-Alpes pour l'attribution de cette aide.

Accord du conseil municipal.

QUESTIONS DIVERSES

Éclairage public : suite au constat de la forte baisse de la consommation électrique du fait de l'extinction nocturne de l'éclairage public, Monsieur le Maire propose d'étendre les heures d'extinction jusqu'à 6 heures du matin contre 5 heures actuellement. Accord du conseil municipal.

École : 58 enfants ont fait leur rentrée à l'école cette année. L'équipe enseignante est la même, Mme CANIS est remplacée le jeudi

par Mme CHAZARIN. Elle reçoit également le renfort d'un emploi civique.

Travaux de voirie : les travaux de voirie programmés à la ZA les Camps et au Parc d'Activités du Pays de Montsalvy pour 2025 sont achevés ; les travaux de réfection de la rue du Parc des sports sont reportés du fait de la nécessité de mettre aux normes l'assainissement collectif.

Des compléments ont été effectués :

- réfection de la rue de la Plaine : 2 120 €

- reprise de l'entrée de la jardinerie de la Fargue : 500 €.

Sécurisation des Planquettes : les travaux pour la gestion des eaux pluviales, préalables aux travaux de création du cheminement piéton et de la sécurisation de l'entrée en agglomération, ont débuté. Ils seront suivis des travaux d'enfouissement des réseaux secs prévus en suivant.

Local commercial rue Louis Maffre : un commerçant serait intéressé pour la reprise du local commercial rue Louis Maffre. Il lui a été proposé un crédit-bail de 10 ans pour un montant de 700 € HT/mois. En attente de validation de sa part.

Bois du skate-park : 2^e proposition reçue : conseil de réaliser une simple éclaircie des bois. Accord du conseil municipal.

ALSH : demande d'installation d'un cirque sur le foirail. Refus du conseil municipal.

AEP : inauguration de la fin des travaux d'adduction d'eau potable le vendredi 7 novembre en présence de Monsieur le Préfet. ◀

soit 271 135 €. Il rappelle qu'une subvention de 160 000 € a été accordée par la Région Auvergne Rhône-Alpes.

- Réhabilitation des réseaux d'assainissement collectif - tranche 1 : le montant des travaux s'élève à 241 708 € HT ; il propose de solliciter une subvention à hauteur de 30 %, soit 60 353,40 €. Monsieur le Maire précise qu'une demande de subvention sera également déposée auprès de l'agence de l'eau.

- Réhabilitation des réseaux d'eau potable rues du Parc des Sports et Pierre Poujol : le montant des travaux s'élève à 32 602 € HT ; il propose de solliciter une subvention à hauteur de 40 %, soit 13 040,80 €.

Accord du conseil municipal.

Admissions en non-valeurs de titres de recettes : Monsieur le

RÉUNION DU 13 NOVEMBRE 2025

Ordre du jour : demande de subventions dans le cadre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux 2026 - Admissions en non-valeur - Travaux d'éclairage public - Constitution d'une servitude - Adhésion à la convention Santé du Centre de Gestion du Cantal et fixation de la participation employeur - Questions diverses.

Absents : Nicolas CAUSSE, Thierry TOUYRE, Nathalie AURATUS

DÉLIBÉRATIONS

Demande de subventions dans le cadre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux 2026 (DETR) : Monsieur le Maire indique au conseil municipal que les demandes d'aides dans le cadre de la DETR 2026 doivent être déposées pour le 24 novembre 2025. Il propose de déposer des

demandes de subvention pour les dossiers suivants :

- Bâtiment Groupe Scolaire : rénovation énergétique - réhabilitation d'un logement communal - rénovation et extension de la garderie - aménagement et sécurisation des extérieurs - installation solaire photovoltaïque. Le montant des travaux s'élève à 677 838 € HT, il propose de solliciter une subvention à hauteur de 40 %

Maire indique que le Receveur municipal l'a informé qu'il n'a pu recouvrer certaines sommes sur les budgets Commune (130,50 €) et Eau & Assainissement (158,14 €), il en demande en conséquence l'admission en non-valeur au conseil municipal. Monsieur le Maire propose à l'assemblée de ne pas admettre en non-valeur l'ensemble de ces sommes dans l'immédiat mais de transmettre au comptable public d'autres moyens de recouvrement (tiers solidaire, vente de biens...).

Accord du conseil municipal.

● **Travaux d'éclairage public** : Monsieur le Maire présente au conseil municipal deux dossiers dont les travaux peuvent être réalisés par le Syndicat d'Énergies du Cantal, après acceptation par la commune du versement d'un fonds de concours de 50 % du montant HT :

- ajout de 2 candélabres suite aux travaux d'enfouissement des réseaux en cours aux Planquettes : montant des travaux 6 100 € HT - fonds de concours demandé à la commune : 3 050 €.

- installation de branchements pour la pose de guirlandes de Noël dans le bourg : montant des travaux 1 400 € HT - fonds de concours demandé à la commune : 700 €.

Accord du conseil municipal.

● **Constitution d'une servitude avec Mme Delpuech, route de Peyrou** : Monsieur le Maire informe le conseil municipal que Madame Anaïs DELPUECH va acquérir un terrain mis en vente par Monsieur Jean-Marc PUECH situé 24 route de Peyrou en vue de la construction d'une maison d'habitation. Monsieur le Maire propose de constituer une servitude avec Madame DELPUECH du fait de l'existence de canalisations d'eaux pluviales et eaux usées sur ce terrain, dont il présente le plan. Il précise que les frais de notaire seront pris en

charge par la commune.

Accord du conseil municipal.

● **Protection sociale des agents**

- **risque santé** : Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal que les employeurs territoriaux doivent, à compter du 1^{er} janvier 2026, participer à la protection sociale complémentaire - risque santé de leurs agents. Pour cela, la commune a adhéré à la convention de participation du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Cantal ; à l'issue de la consultation, la Mutuelle Nationale des Territoriaux a été retenue et différentes offres de garanties ont été définies. Monsieur le Maire indique que les agents n'ont pas l'obligation d'adhérer à la MNT. Toutefois, la participation de l'employeur ne pourra être versée qu'aux agents qui choisissent cette mutuelle. Il propose de fixer la participation mensuelle de l'employeur à 25 € par agent (le montant minimal de participation obligatoire étant fixé à 15 €). Accord du conseil municipal.

QUESTIONS DIVERSES

● **Stérilisation des chats** : Monsieur le Maire indique qu'il a rencontré l'association « Au Petit bonheur » qui propose son aide aux communes pour la mise en place d'une campagne de stérilisation des chats errants, il en présente le fonctionnement.

● **École** : un conseil d'école a eu lieu le 6 novembre. 58 enfants à la rentrée. Mme CANIS est remplacée le jeudi par Mme CHAZARIN. Mme GRIMAL sera absente quelques semaines, elle sera remplacée par Mme Rose ESCURAT. Un service civique a été recruté. M. Jean MALBERT est le nouveau Délégué de l'Éducation Nationale (DDEN). Les nouveaux rythmes scolaires donnent satisfaction.

Une « commission école » a eu lieu le 7 novembre. Des difficultés sont apparues concernant le fonctionnement de la cantine. Des améliorations vont

être mises en place prochainement, qui nécessiteront notamment l'acquisition de petit matériel.

● **Voyage scolaire** : Monsieur le

Maire indique qu'il a été sollicité par l'école pour l'obtention d'une aide dans le cadre d'un voyage scolaire dans les Pyrénées au mois de juin 2026, pour 37 enfants du CP au CM2. Le coût du voyage s'élève à 9163 €. Il propose de verser une participation de la commune de 32 € par enfant.

● **Cantine** : demandes de devis en cours pour le remplacement du lave-vaisselle et de certaines grilles du frigo.

● **Syndicat intercommunal de l'eau et de l'assainissement** : une des 9 communes prévues dans le projet initial n'a pas délibéré en faveur de l'adhésion, ce qui imposera une nouvelle délibération. Une nouvelle réunion de travail aura lieu le 24 novembre prochain.

● **Tarifs 2026** : il conviendra de fixer un tarif pour la location du Foyer à des associations extérieures à la commune lors du vote des tarifs municipaux lors de la prochaine séance.

● **Haie du cimetière** : Monsieur le Maire a demandé aux agents communaux d'arrêter le chantier après qu'ils aient reçu des menaces d'un riverain, indivisaire avec la commune de la parcelle. Contact a été pris avec le notaire pour mettre fin à cette indivision.

● **Réunion de secteur annuelle du Syndicat d'Électrification** : ENGIE a été sélectionné pour la fourniture d'électricité (hors éclairage public) à compter du 1^{er} janvier par le groupement de commandes de 13 départements.

● **Dates à retenir** : marché de Noël le dimanche 14 décembre à la salle polyvalente ; repas des aînés le 31/01 au Foyer par JM GUIBERT ; vœux à la population le 09 janvier 2026 à 19 heures au Foyer. ▲

INVITATION



Jean-Louis FRESQUET, maire de Lafeuillade-en-Vézie, et son conseil municipal **vous invitent à la cérémonie des vœux de la commune et d'accueil des nouveaux arrivants**

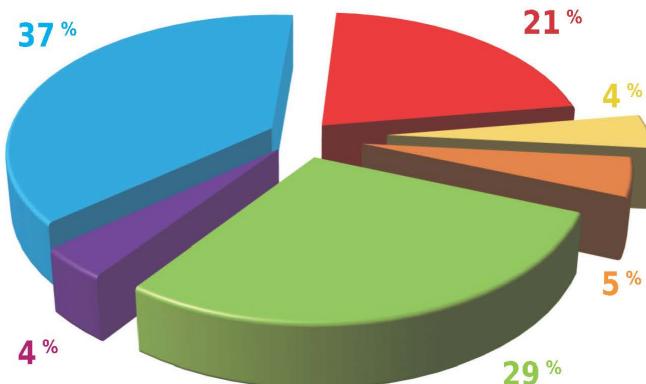
LE VENDREDI 9 JANVIER 2026 à 19 heures
au foyer de Lafeuillade-en-Vézie

Les comptes administratifs 2024 de la commune

LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

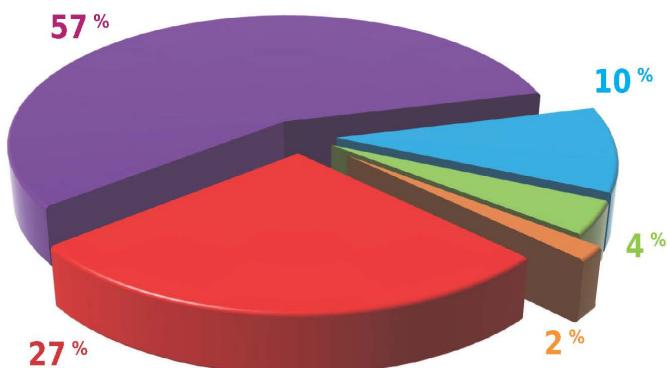
L'année 2024 génère un excédent brut de 420 270,91 € et, après l'affectation du résultat (financement de la section d'investissement), l'excédent net s'élève à 230 117,13 €.

Les recettes de fonctionnement se sont élevées à 843 591,30 €, en progression de 21,40 % par rapport à 2023.



Excédent reporté	243 160,46 €
Produits des services.....	31 469,81 €
Impôts et taxes	316 654,00 €
Dotations et participations de l'État.....	179 942,35 €
Produits de gestion courante	34 021,66 €
Remboursement rémunérations.....	38 343,02 €
TOTAL :	843 591,30 €

Les dépenses de fonctionnement se sont élevées à 423 320,39 €, en hausse de 1,97 % par rapport à 2023.

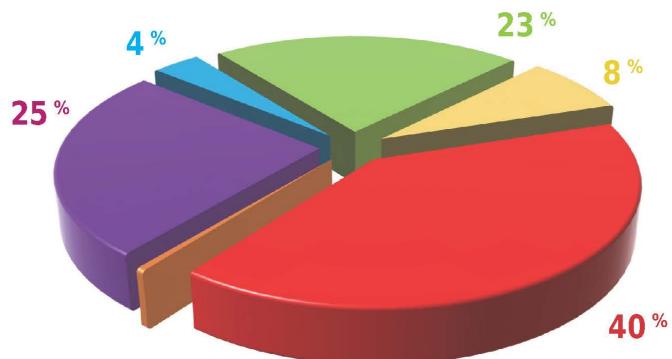


Charges à caractère général.....	114 512,57 €
Charges de personnel	240 446,84 €
Autres charges de gestion courante	44 117,10 €
Charges financières	16 880,61 €
Provisions sur créances douteuses	68,96 €
Impôts et taxes	170,00 €
Dotations aux amortissements	7 124,31 €
TOTAL :	423 320,39 €

LA SECTION D'INVESTISSEMENT

L'année 2024 génère un déficit d'investissement de 196 407,78 € (contre 35 554 € en 2023).

Les recettes d'investissement se sont élevées à 92 397,49 € en 2024 (contre 153 817,53 € en 2023).



Autofinancement 2023	37 276,00 €
Cautionnement	423,71 €
FCTVA.....	23 404,17 €
Taxe d'aménagement.....	3 223,78 €
Subventions	20 945,52 €
Écritures budgétaires	7 124,31 €
TOTAL :	92 397,49 €

Les dépenses d'investissement se sont élevées à 288 805,27 € en 2024 (contre 189 371,53 € en 2023).



Immobilisations incorporelles.....	168 666,90 €
Remboursement emprunts et caution	84 584,37 €
Déficit d'investissement reporté	35 554,00 €
TOTAL :	288 805,27 €

Principaux investissements 2024 : acquisition véhicule utilitaire, ordinateur, mobilier scolaire, chapiteau, pagodes, débroussailleuse - Travaux de voirie, aménagement parking Vialacre et d'un passage piéton, dalle abribus, mise en conformité bâtiments communaux (salle polyvalente et école).

LES BUDGETS ANNEXES

Eau et assainissement

FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
Recettes : 146 798,87 € ^(+16 %)	Recettes : 348 162,48 €
Dépenses : 121 918,34 € ^(+16 %)	Dépenses : 283 992,80 €

Lotissement

Les dépenses de fonctionnement et les recettes s'équilibrent à 36 365,49 € dont, en recettes, 19 695 € de vente de terrains.

Les dépenses d'investissement se sont élevées à 124 912,56 €, dont 27 820,15 € de remboursement de la dette, 80 421,92 € de déficit reporté de 2023 et 16 670,49 € d'écritures de stocks. Les recettes d'investissement s'élèvent à 19 695 €.

LES SERVICES

Restauration scolaire

6 579 repas servis sur l'année scolaire 2024/2025 (contre 6 373 l'année précédente), soit 51 par jour en moyenne.

DÉPENSES	RECETTES
Alimentation 9 869,81 €	Participation des familles 15 625,80 € ^(31 %)
	Aides État « cantine à 1 € » 5 406 € ^(11 %)
Charges de personnel 40 571,72 €	Participation de la commune 29 409,73 € ^(58 %)
TOTAL 50 441,53 €	TOTAL 50 441,53 €

Garderie de l'école

DÉPENSES	RECETTES
Charges de personnel 24 100,95 €	Participation des familles 12 862,60 €
Achats divers 174,68 €	Participation de la commune 11 413,03 €
TOTAL 24 275,63 €	TOTAL 24 275,63 €



Tarifs municipaux 2026

	PRIX 2025 en euros	PRIX 2026 en euros
EAU - ASSAINISSEMENT		
location entretien compteur	79,00	79,00
de 0 à x M3	1,12	1,12
abonnement assainissement collectif*	30,00	40,00
assainissement (<i>le m³</i>)*	1,46	1,60
BRANCHEMENT EAU		
jusqu'à 20 ml (<i>y compris regard</i>)	600,00	620,00
au-delà, le ml	30,00	32,00
BRANCHEMENT ASSAINISSEMENT		
	Sur devis	Sur devis
REPLACEMENT COMPTEUR GELE		
	200,00	200,00
DROITS DE PLACE le ml d'étalage (<i>1 jour/sem.</i>)		
	2,80	2,80
MARCHE TRADITIONNEL (<i>par dimanche</i>)		
sans branchement à l'électricité	5,50	5,50
avec branchement à l'électricité	9,00	9,00
CANTINE		
1 ^{er} enfant	QF < = 1000	1,00
2 ^e enfant	QF > = 1001 < = 1500	2,85
3 ^e enfant	QF > = 1501	3,05
Repas enseignant		8,00
Repas personnel		6,20
Repas cantinière		4,00
GARDERIE		
matin		1,75
soir		1,85
matin et soir		3,30
Pénalité de retard au-delà de 18 h 30 (<i>le 1/4 d'heure entamé</i>)		5,50
CIMETIÈRE		
Concession terrain - Trentenaire (<i>le m²</i>)	38,00	45,00
Concession terrain - Cinquantenaire (<i>le m²</i>)	64,00	72,00
Columbarium - Trentenaire	380,00	400,00
Columbarium - Cinquantenaire	700,00	720,00
Dispersion des cendres	30,00	50,00
LOCATION FOYER		
Particuliers résidant sur la commune	175,00	175,00
Particuliers non résidant sur la commune	330,00	330,00
Associations communales	0,00	0,00
Chèque de caution	1000,00	1000,00
LOCATION SALLE POLYVALENTE		
Particuliers résidant sur la commune	175,00	175,00
Particuliers non résidant sur la commune	330,00	330,00
Associations communales	0,00	0,00
Chèque de caution	1000,00	1000,00
LOCATION SALLE MAIRIE (<i>hors associations communales</i>)		
La demi-journée	15,00	15,00
La journée	30,00	30,00
LOCATION MATERIEL		
Jusqu'à 3 tables (avec bancs)	15,00	18,00
À partir de 4 tables (avec bancs)/ table	5,00	6,00
Chèque de caution	200,00	200,00

* L'augmentation des tarifs d'assainissement s'explique par la nécessité de parvenir d'ici 2026 à un tarif de 2 €/m³ (comprenant les coûts de l'abonnement, du mètre cube et les redevances dues à l'agence Adour-Garonne). Les collectivités qui appliqueront des tarifs inférieurs ne pourraient plus bénéficier des subventions de l'agence de l'eau, qui finance les travaux à hauteur de 70 %, ce qui rendrait leur réalisation impossible.



ÉNERGIES

L'évolution des dépenses d'électricité de la commune

	2021		2022		2023		2024	
	Cons. (Kwh)	Montant € TTC						
EAU/ASSAINISSEMENT								
Station Les Vialles	7 649	1 329,43	5 824	1 484,06	6 304	1 572,00	5 438	1 597,00
Station de Peyrou	12 174	2 324,57	19 654	5 017,51	15 406	4 077,00	13 181	3 957,00
Poste relevage Cances	710	228,75	481	242,37	661	290,00	946	383,00
Château d'eau Sylveterre	830	223,17	956	277,60	623	274,00	540	230,00
Château d'eau Jurlhes		89,14		101,65		113,00		98,00
Station d'assainissement Nord	712	254,62	825	356,09	1 026	402,00	664	342,00
Station Delcher								93,00
Sous-total	21 363	4 449,68	27 740	7 479,28	24 020	6 728,00	20 769	6 700,00
BÂTIMENTS COMMUNAUX								
École / Foyer	97 550	17 855,22	81 471	22 453,35	66 826	25 710,00	64 430	21 808,00
Mairie	17 366	2 354,96	17 355	3 585,48	18 098	4 066,00	17 635	3 912,00
Salle polyvalente	1 469	454,61	2 678	852,61	3 189	976,00	3 442	1 134,00
Monument de la Paix	155	132,16	455	301,93	510	310,00	523	317,00
Communs	682	184,29	679	239,28	789	271,00	617	494,00
Vestiaires	5 488	1 141,26	7 927	2 167,00	9 191	2 490,00	7 004	2 167,00
Local ex-Artal	53	134,07						
Sous-total	122 763	22 256,57	110 565	29 599,65	98 603	33 823,00	93 651	29 832,00
ÉCLAIRAGE PUBLIC								
Lafeuillade Basse	5 740	930,55	5 672	1 257,38	2 493	703,00	3 183	725,00
Tessonnieres	8 921	1 374,44	8 858	1 892,85	5 102	1 190,00	4 906	1 009,00
Le Bourg	17 467	2 593,62	15 688	3 308,27	8 423	1 921,00	8 845	1 828,00
Lotissement Albos	6 573	1 009,88	6 431	1 370,85	3 473	829,00	3 463	746,00
Z.A. Les Camps	1 124	212,89	1 353	316,47	1 483	323,00	514	168,00
Lacapelle-en-Vézie	2 692	425,33	2 870	613,78	1 809	414,00	1 809	368,00
Lotissement du Château d'eau					454	220,00	711	209,00
Sous-total	42 517	6 546,71	40 872	8 759,60	23 237	5 600,00	23 431	5 053,00
TOTAL / ANNÉE	186 643	33 252,96	179 177	45 838,53	145 860	46 151,00	137 851	41 585,00

Les efforts de maîtrise de consommation d'énergie, en particulier l'extinction de l'éclairage public la nuit et la programmation-régulation du chauffage dans les bâtiments communaux, portent leurs fruits, puisque la consommation électrique comme la facture globale diminuent.

CONSEILS POUR MIEUX VIVRE ENSEMBLE À LAFEUILLADE-EN-VEZIE

✖ Respecter les consignes de tri des ordures ménagères en tenant compte des nouvelles modalités de tri des emballages. Ne pas déposer d'autres déchets que ceux admis dans les containers des 4 points d'apports volontaires installés dans le bourg.

✖ Les dépôts sauvages de déchets verts et d'ordures sont strictement interdits et passibles de poursuites pénales.

✖ Couper les branches des arbres qui avancent sur l'emprise des voies publiques, élaguer les haies à l'aplomb des rues.

✖ Balayer le trottoir devant votre habitation, le déneiger à l'occasion, ne pas se garer le long des voies afin de faciliter le passage du chasse-neige en hiver.

✖ Tenir votre animal de compagnie en laisse, respecter les espaces verts et aires de jeux en faisant attention aux déjections canines, limiter la prolifération de nos amis les chats en pensant stérilisation, veiller à ne pas nuire au voisinage avec vos animaux à quatre pattes (utilisez les canisacs mis à votre disposition)...

✖ Jeter les gants, les lingettes, les masques, les serviettes hygiéniques dans votre poubelle, pour éviter la pollution sur la voie publique et faire en sorte qu'ils ne se retrouvent pas dans les conduites d'évacuation des eaux usées, ce qui nuit au bon fonctionnement de nos stations d'épuration.



VIE ASSOCIATIVE

Les pages des associations

L'association des parents d'élèves (APE)

L'Association des Parents d'Élèves est un regroupement bénévole de parents d'élèves dont l'objectif est de récolter des fonds qui seront utilisés pour financer les sorties scolaires des enfants, l'achat de matériel pédagogique, les projets élaborés par l'équipe enseignante et la fourniture de lait pour la collation des maternelles.

Le bureau est légèrement changé cette année. Voici sa composition :
- Présidente : Marie-Laure BOUYGE (maman de Timothé en CM2 et Mathys en CP).
- Secrétaire et vice-présidente : Laurence NOLORGUES (maman de Gaëtan en CM2) et Magali GOUBERT (maman de Jade en CM2).
- Trésorier et vice-trésorier : Elodie PIGANIOL (maman de Valentin en PS, Juliette en CE2 et Lina en CM2) et Adrien CANTOURNET (papa de Daniel en CE1 et Etienne en GS).
Nos différentes manifestations sont ouvertes à tous, nous vous invitons tous, parents d'élèves et habitants de Lafeuillade-en-Vézie, à y participer !

Contact : Marie-Laure BOUYGE
au **06 76 42 52 85**

Les parents d'élèves ont fabriqué et vendu plus de 1 000 litres de jus de pomme.



Voici le calendrier prévisionnel pour l'année scolaire 2025/2026 :

- 4 octobre : ramassage d'environ 2,5 tonnes de pommes (sous la pluie !)
- 10/11 octobre : environ 1000 litres de jus de pommes pressé !
- 12 octobre : fête des potirons à Labesserette (vente de porte-clés) et participation au marché mensuel de Lafeuillade-en-Vézie pour la vente de jus de pommes frais.
- Novembre : vente de chocolats de Noël.
- 14 décembre : marché de Noël

de Lafeuillade-en-Vézie.

→ Janvier 2026 : vente de madeleines.

→ Mars 2026 : vente de plants de fruits et de légumes en collaboration avec la serre de Lafeuillade-en-Vézie.

→ 1^{er} mai 2026 : vente de muguet.

→ Avril 2026 : vente de chocolats de Pâques.

→ Mai 2026 : vente de madeleines et vente de colis de viande.

→ Événement de fin d'année à définir.

L'association du marché



L'association du marché a été créée en 2023 pour animer et développer le marché mensuel de Lafeuillade-en-Vézie, que la municipalité a lancé en 2021 et qui se tient le 2^e dimanche de chaque mois, le matin, sur la place du 19 Mars, en complément du petit marché hebdomadaire du dimanche matin.

Ces marchés, qui viennent renforcer la vocation commerciale du bourg de Lafeuillade-en-Vézie et constituent un lieu de rencontre, connaissent une bonne affluence, tant en nombre d'exposants qu'au niveau du public. L'association s'efforce de les animer, accueille

régulièrement des invités et propose aux associations de la commune qui le souhaitent d'y tenir alternativement des buvettes.

L'association du marché a également organisé pour la troisième année consécutive un marché de pays le 13 juillet sur le site de la salle polyvalente, doublé pour la première fois d'un feu d'artifice (qui sera reconduit le 13 juillet 2026), un vide-grenier et un marché de pays le 14 septembre ainsi qu'un grand marché de Noël le 14 décembre doublé de nombreuses animations (bûche géante, concours de galettes, concours de décos de Noël, spectacle musical...). La recette des ventes de la bûche géante réalisée par les boulanger-pâtissiers en décembre 2024 avait permis de remettre un chèque de 1 417 € à l'APE pour le financement du voyage scolaire 2026 des enfants de l'école.

Nous tenons à remercier tous les bénévoles, les associations et les commerçants qui contribuent à la dynamique qui a été lancée autour de ces marchés, ainsi que la municipalité et les habitants de Lafeuillade-en-Vézie qui les fréquentent.

L'association est co-présidée par David COUBETERGUES et Pascal PIGANIOL.

Renseignements au 06 10 99 74 23

Groupe folklorique « LES VEZIENS »

Cette année 2025 a été riche en manifestations diverses, comme en particulier « 'La Santo Estello » pour le congrès du Félibrige à Saint-Tropez, le festival à Chamberet, le printemps des générations à la Villa Sainte-Marie, la fête de quartier de Marmiers, la fête de la truffade à Arpajon-sur-Cère, l'animation du repas champêtre au Falgoux, les marchés de pays, les 100 ans de la fête de Cassaniouze, le centenaire de la saboterie à Marcolès, puis la fête des potirons à Labesserette. À noter que plusieurs de nos prestations sont partagées avec le groupe « La Miremontaise » de Mauriac - collaboration réussie.



Un mot sur l'atelier de danse du lundi qui était en sommeil depuis le 24 juin 2024 : lors de notre assemblée générale du lundi 24 novembre 2025, personne ne souhaitant prendre la relève pour animer cet atelier, nous clôturons le compte et procéderons au renouvellement des membres du bureau.

Joëlle LESCURE, présidente du Groupe Vézien

L'Amicale des Anciens Lafeuillade-Le Fraysse

Voici la liste des activités qui ont été organisées en 2025 : le 8 janvier, le club de Prunet nous a invité à partager la galette ; le 18 janvier s'est tenue notre assemblée générale, suivie d'un repas au « Petit Gueuleton » ; le 26 janvier, concours de belote ; le 22 février, repas du chevreuil au restaurant de Lacaze « L'Orée du bois » ; le 8 avril, repas stockfish à Saint-Julien de Piganiol avec les cars Laborie. Avant le repas, nous avons visité le château de Gironde ; le 20 mai, sortie d'une journée à Vulcania avec la Stac ; le 15 juin, concours de belote ; le 9 juillet, grillades ; le 10 octobre, sortie d'une journée à Bort les Orgues avec les cars Laborie ; le 20 novembre, beaujolais nouveau avec casse-croûte ; le 22 novembre, théâtre en occitan : « l'abaiant,

lo malaut e lo messorguiér » au foyer de Lafeuillade ; le 10 décembre, repas de Noël avec les Ets Guibert.

L'Amicale propose aussi des marches le mercredi après-midi et des jeux de société les jeudis après-midi.

Contacts : Georges GINIOUX au 04 71 62 57 92 ou Danielle CANIS au 06 33 96 45 43



L'Amicale en assemblée générale à Lacapelle-del-Fraïsse.

L'AICA des 3 Arbres

L'AICA des Trois Arbres a clôturé sa deuxième saison lors de son AG du 13 juin dernier. Les comptes sur un budget de 4 500 € sont à l'équilibre. Ses ressources financières sont issues des cotisations de ses adhérents et des manifestations (repas sanglier à la broche et 1 buvette au marché de Lafeuillade). Les dépenses sont affectées pour 65 % au repeuplement 20 % aux cotisations fédérales (dont les bracelets chevreuils) et le reste en divers matériels (signalétique, sécurité...).

La principale activité reste la régulation des grands gibiers et du renard très présent sur notre territoire. La saison passée, 70 chasses collectives organisées ont permis de prélever 7 sangliers, 39 chevreuils et 36 renards. Pour alléger cette charge lourde qu'est l'organisation de battues, nous avons eu l'autorisation de prélever 5 brocards sur les 40 attribués en tir individuel d'été sur la période du 1^{er} juin au 13 septembre 2025. Ces tirs en approche sont réalisés de jour le matin avant 9 h et le soir après 19 h par des chasseurs désignés.

La saison 2025/2026 compte 38 sociétaires chasseurs, soit 2 de plus que la saison précédente.

La présence des cervidés estimés en fin de saison der-



nière à une douzaine sur notre territoire situé en « zone blanche » (zone où la population des cervidés ne doit pas se développer) a déjà fait l'objet de plaintes pour des troupeaux de génisses dispersés, dégâts en forêt et sur vergers. 3 cerfs et 1 biche ont été prélevés en novembre.

Un moment convivial (ouvert aux gens des deux communes) autour d'un sanglier à la broche s'est tenu le 23 août dernier à la salle multi-activité de Lacapelle Del Fraïsse.

Gilles Puech

Lafeuillade Animation

Tout au long de l'année 2025, l'équipe de l'association Lafeuillade Animation a œuvré pour proposer des animations pour divertir petits et grands : soirée crêpes le 8 février, fête du bœuf de Pâques le 30 mars, concours de pétanque et soirée grillades le 19 juillet, pique-nique à l'étang le 3 août, confection d'un char pour la fête des potirons à Labesserette le 12 octobre, soirée théâtrale au profit du Téléthon le 6 décembre, concours de belote le 28 décembre. L'association a par ailleurs tenu son assemblée générale le 24 mai. Ces animations ont pu être organisées grâce à l'aide ponctuelle de nombreux bénévoles, un grand merci à eux ainsi qu'à nos commerçants.



Bonne année à tous et au plaisir de se croiser lors de nos prochains événements.

Contacts : Vanessa PUECH au 06 42 85 19 65 ou Claudine PEYROU au 06 26 29 46 23.

Association TAICHI 15-12

Durant le mois de novembre, dans la salle du foyer rural de Lafeuillade-en-Vézie s'est déroulé un stage consacré au sabre du tai chi chuan. Ce stage, organisé par l'association TAICHI 15-12 dont le siège social se situe rue Tessonières, était dirigé par Jean-Paul BONHUIL, diplômé de la Fédération des arts énergétiques et martiaux chinois. Pour tous les participants dont des Vezifeuillandins, c'était une grande première notamment la découverte de l'arme, son poids et son danger. Toutefois, la salle du foyer rural a permis à chacun de pratiquer à bonne distance et en toute sécurité.



Le tai chi chuan, connu particulièrement en Occident comme une gymnastique lente, n'en reste pas moins un art martial chinois. Il se décline au travers de plusieurs armes : les mains nues, le bâton, l'éventail, l'épée et le sabre.

Le sabre est l'arme la moins complexe à apprendre. Il comporte treize techniques : fendre, taillasser, griffer, pousser, raser, lever, poignarder, rouler, couper, enrouler, éventer, bloquer et glisser. S'il n'y a pas beaucoup de postures, elles sont toutes pratiques pour neutraliser ou contre-attaquer un adversaire.

L'apprentissage du sabre du tai chi chuan n'a pas vocation à armer des bras vengeurs ni à préparer les fêtes de fin d'année en s'exerçant à sabrer le champagne... L'usage de l'arme doit permettre aux pratiquants de ressentir que la force interne (le Qi) vient des mouvements du bassin. En effet, les hanches sont le pivot central du mouvement et il est facile d'oublier ce principe lorsque dans sa sphère visuelle s'agit un sabre tenu à bout de bras. Le poids de l'arme oblige à utiliser la puissance interne ; sans cela la pratique devient rapidement maladroite et la fatigue se fait ressentir.

L'accueil bienveillant de nos demandes par la municipalité et la qualité des installations du foyer rural permettent d'envisager en 2026 la mise en place d'un nouveau stage. Celui-ci sera consacré au 1^{er} duan du taichi de la famille Yangjia Michuan Taiji Quan. Cet enchaînement dédié à la terre s'effectue au travers de postures d'enracinement. À chaque mouvement seront associés des gestes techniques pouvant rapidement se transformer en gestes martiaux.

Ces stages sont ouverts à tous et leur annonce se fera sur le Site internet www.taichi.15-12

L'association Les Elfes

L'association Les Elfes, qui compte une soixantaine d'adhérents, propose des cours de gymnastique aux plus de 15 ans et adultes, sous la direction de Nathalie LOBRUTO, animatrice sportive diplômée.

Les cours ont repris depuis mi-septembre, le mardi soir, au foyer de Lafeuillade-en-Vézie, sauf pendant les vacances scolaires. Deux séances sont proposées, de 18 h 15 à 19 h 15 et de 19 h 15 à 20 h 15 avec, au programme : gymnastique d'entretien, renforcement musculaire, step, choré... en musique.

Remarque : Le premier mardi du mois, l'animatrice propose une séance de stretching et relaxation de 19 h 15 à 20 h 15.

Venez nombreux et nombreuses pour des séances sportives et de détente dans la convivialité !
Renseignements auprès de la présidente de l'association, Françoise CARRIER, **au 07 87 10 69**



L'association Veinazès Anim

Ca y est, c'est parti pour la nouvelle saison théâtrale de VEINAZES ANIM qui a débuté début octobre à Vic-sur-Cère avec la pièce « Feu tante Amélie » de Dominique EULALIE, en passant par Thiézac, Tanavelle, Saint-Paul des Landes, Neussargues, Hélitas Aurillac, Vézac, Drugeac et s'arrêtant le samedi 6 décembre 2025 à Lafeuillade-en-Vézie pour le Téléthon.

La troupe reprendra la **tournée** en janvier au Rex de Saint-Flour et avec d'autres dates à définir.

Les répétitions se font toujours le jeudi à partir de 19h30 au foyer de Lafeuillade-en-Vézie.

Contact : Christian FRANCESCHINI au **06 79 51 34 07** ou Isabelle CROUTE au **06 08 13 88 60**.



Sporting Châtaigneraie Cantal



Nouvelle dynamique au SCC! La fin de saison 2024/2025 tourne une nouvelle page au sein du club, avec l'arrivée d'une nouvelle équipe mise en place par Pascal LACOSTE qui a voulu apporter une nouvelle dynamique en partageant la présidence avec Laurent FOUCault.

Deux coprésidents pas tout à fait inconnus dans le monde du football Cantalien ayant eux aussi évolué depuis leur plus jeune âge dans différents clubs du bassin d'Aurillac avant de devenir des dirigeants actifs et passionnés. C'est ainsi que Pascal et Laurent ont entrepris depuis le mois de juillet la reconstruction d'une équipe pour poursuivre l'aventure du SCC, avec pour ambition de conserver notre place au sein du football régional et départemental.

C'est donc avec une nouvelle génération de jeunes joueurs encadrée par quelques anciens que la saison est repartie. Le but est d'intégrer le maximum de jeunes issus de la formation de l'Entente EFCV regroupant les jeunes du territoire. Une entente gérée en coprésidence avec un représentant de chaque club partenaire, Pascal représentant le SCC. Notre volonté est de nous impliquer et de participer à la pérennité de cette entente et ainsi permettre à nos jeunes d'évoluer dans leur club de cœur. C'est l'avenir de nos territoires qui en dépend. Nous souhaitons poursuivre la reconstruction d'un club où il fait bon vivre en menant une politique saine et transparente où chaque joueur, dirigeant, partenaire ou bénévole trouveront leur place.

Nous souhaitons rester un club de la Châtaigneraie et du bassin d'Aurillac où les jeunes auront envie de venir pour s'épanouir, progresser et pratiquer notre sport favori.

Le maintien et l'amélioration des structures sportives en lien avec les collectivités participera à inciter les jeunes à rester chez nous et à accueillir les équipes adverses dans de bonnes conditions. Nous allons travailler avec les collectivités pour nous rendre attractifs vis-à-vis des clubs environnants.

Nous souhaitons renforcer notre structure sportive avec

un maximum de compétences pour crédibiliser la politique sportive du club.

Nous souhaitons rester un vrai club amateur, c'est notre fil conducteur.

Nous remercions au nom du club les municipalités du Fraysse, de Lafeuillade, de Prunet et de Teissières pour le travail réalisé sur les terrains et infrastructures mises à disposition et leur contribution financière pour nous permettre d'accueillir nos jeunes dans les meilleures conditions possibles.

Nous remercions également toutes les personnes de la commune qui participent aux animations du SCC permettant ainsi au club de boucler son budget de fonctionnement.

Je profite de cette prise de parole pour vous remercier de l'accueil que vous réserverez à nos joueurs et dirigeants lors de la distribution des calendriers 2026.

Merci à l'ensemble de nos partenaires privés qui, grâce à leur soutien financier, nous permettent de fonctionner tout en véhiculant leur image tout au long de la saison footballistique. Nous nous efforçons de faire travailler le tissu économique local et cantalien pour l'ensemble de nos dépenses.

Le football est une animation pour notre territoire au quotidien, 12 mois par an il est donc primordial de maintenir nos effectifs et, si notre projet vous intéresse, nous vous invitons à nous rejoindre pour poursuivre et développer le SCC.

La saison en cours est maintenant lancée, espérons qu'elle apportera de belles victoires à l'ensemble de nos équipes jeunes et séniors pour prendre plaisir à pratiquer le football que l'on aime.

Pascal LACOSTE et Laurent FOUCault, coprésidents du SCC

Les amis du Bouchon Vézitien



L'équipe 2 du club, dont le capitaine est Didier AYMAR, qui évolue en 3^e division du Cantal.

Notre club de pétanque comptera une bonne vingtaine de licences pour la saison 2025/2026.

Un bilan sportif très encourageant et prometteur pour l'an prochain, car nos équipes se sont toutes maintenues dans leur division en championnat des clubs. Nos deux équipes engagées en coupe du Cantal ont réussi toutes les deux à se hisser jusqu'en 8^e de finale. De plus, plusieurs de nos joueurs et joueuses se sont qualifiés en phases finales dans divers championnats du Cantal.

Un nouveau bureau a été élu. Il est composé de Romain MAGNE (président), Jérôme DEGOUL (vice-président), Nicolas FIRMIN (trésorier) et Claire BOLLAERT (secrétaire).

Merci à la commune qui, lors de notre assemblée générale, nous a confirmé le projet d'agrandissement de nos terrains.

N'hésitez pas à nous rejoindre ou nous contacter pour tout autre renseignement : Romain MAGNE au 06 75 40 70 66 ou rommagne15@gmail.com.

Le Moto-Club de Lafeuillade

C'est la dernière née des associations de Lafeuillade-en-Vézie, qui en compte désormais 12 : l'association « Lafeuillade Moto-Club » a tenu son assemblée générale constitutive le 22 février 2025 et a fixé son siège social au restaurant Le Petit Gueuleton de Lafeuillade-en-Vézie.

Elle regroupe déjà une vingtaine d'adhérents, principalement de Lafeuillade mais aussi des communes alentours, qui sont tous des pratiquants et passionnés de moto. Elle s'est donné pour objet de rassembler des personnes pratiquant la moto qui, grâce à ce groupe, organisent régulièrement des virées à moto, dans un esprit de convivialité et de découverte. En juin dernier, sept d'entre eux ont effectué un séjour d'une semaine dans les Pyrénées. En projet pour 2026, de nouvelles sorties à moto à la demi-journée ou la journée, un séjour d'une semaine dans les Alpes en juin et un week-end prolongé autour du Mont Lozère en septembre.

L'association pourra aussi organiser des évènements autour de la moto. En attendant, elle a tenu à deux reprises la buvette du marché. **Elle invite** tous les motards et motardes intéressés à la rejoindre.

Le « Lafeuillade Moto-Club » est co-présidé par Jean-Louis FERES et David COUBETERGUES.

Renseignements au 06 02 19 04 64.



Les collectes de sang dans le Pays de Montsalvy

Entre le 1^{er} septembre 2024 et le 31 août 2025, les 11 collectes organisées sur le secteur du Pays de Montsalvy (4 à Montsalvy, 3 à Lafeuillade, 2 à Calvinet et 2 à Cassaniouze), ont été fréquentées par 560 personnes : certaines donnent 4 fois, d'autres 3 ou 2 fois, la moitié 1 fois seulement. Ce sont 518 poches qui ont été recueillies soit 60 de moins que lors de l'année précédente et 20 nouveaux se sont présentés (au lieu de 23). Il a suffi de deux collectes médiocres pour que le nombre de poches chute ainsi.

L'équipe des bénévoles, dans chaque lieu de collecte, est toujours aussi motivée lors de l'accueil des donneurs et de la collation post don, préparée et servie par eux. Le soutien financier de toutes les communes du Pays de Montsalvy constitue, pour ces hommes et ces femmes, un précieux réconfort.

Calendrier 2026 : à Calvinet, les lundis 18 février et 20 juillet ; à Cassaniouze, les lundis 20 avril et 21 décembre ; à Montsalvy, les vendredis 20 mars, 20 mai, 21 août, 18 décembre ; à Lafeuillade-en-Vézie, les mercredis 21 janvier, 20 mai et 16 septembre de 16 heures à 19 heures.



Trois collectes sont programmées en 2026 à Lafeuillade-en-Vézie.



Pour en savoir plus et prendre rendez-vous avant chaque collecte :
[https://dondesang.efs.sante.fr/trouver-une-collecte.](https://dondesang.efs.sante.fr/trouver-une-collecte)

Cyber cantal
Le BUS du Conseil départemental

La Mairie de Lafeuillade-en-Vézie et la Chataigneraie Cantaliennes vous proposent à

Lafeuillade-en-Vézie

Devant la mairie

LES LUNDIS
5 janvier, 2 février, 2 mars et 30 mars 2026

Accompagnement dans les démarches administratives
10h00 - 16h00

Atelier informatique
13h30 - 15h30

5 personnes par séance. Réservation au 04 71 46 59 81

Renseignez-vous !
Tél. 04 71 46 59 81

Chaque jour à vos côtés

cantal
MON DÉPARTEMENT

<http://bus.cybercantal.fr>



Le Marché du Pays Vézien

Le 2e dimanche de chaque mois

de 8 heures à 13 heures - Place du 19 Mars

à LAFEUILLADE-EN-VEZIE

Produits alimentaires et artisanaux



REJOIGNEZ L'ÉQUIPE DE SOINS DE LAFEUILLADE - LE FRAISSE !

La commune de Lafeuillade-en-Vézie recherche un médecin généraliste pour remplacer un médecin parti à la retraite et rejoindre l'équipe de soins du secteur Lafaeuillade-en-Vézie/ Lacapelle-del-Fraisse, en Châtaigneraie cantalienne.

Faites le choix de vivre et travailler à la campagne en Châtaigneraie cantalienne !

La commune de Lafeuillade-en-Vézie (Cantal) dessert un bassin de vie de plusieurs communes qui dispose de nombreux atouts susceptibles d'intéresser des professionnels de santé désireux d'exercer en milieu rural et de s'y installer avec leur famille, dans un cadre de vie privilégié.

EQUIPE DE
SOINS DE LA
CHATAIGNERAIE



SECTEUR
LAFEUILLADE-EN VEZIE
LACABILLE-DE-LA-FRAISSE

LACAYELLE-DEL-FRAISSE

Rejoins notre équipe pluri-professionnelle de soignants, engagée au service des patients, dans le cadre idyllique d'un petit coin de campagne sud-cantalien !



Tu es intéressé(e) ?

Nous serions ravis de te rencontrer !

tu as des ami(e)s qui pourraient l'être ?

Diffuse I

Contacts Mairie : mairielafeuillade@wanadoo.fr / 04 71 62 55 12
Jean-Louis FRESQUET, maire de Lafeuillade-en-Vézie / 06 40 08 38 25

- **Une situation géographie privilégiée** : à 17 kilomètres d'Aurillac (CHR avec SAMU à 20 mn), à l'intersection de la RD 920 (plus de 5 000 véhicules/jour) et de la RD 601 ; à 16 mn de l'aéroport et de la gare d'Aurillac.

d'activités industrielles et artisanales en pleine expansion...

■ **Un carrefour commercial et de services** : une école, une crèche, un bureau de poste, une supérette, une épicerie fine, une boulangerie, une boucherie, un bar-tabac, un café-restaurant, une station-service, trois garages automobiles, une entreprise de motoculture, un coiffeur, une esthéticienne, deux taxis, une clinique vétérinaire, une zone intercommunale

Une commune en croissance

Des aides et un accompagnement à l'installation

- Exonérations fiscales et sociales liées à l'éligibilité de la commune au dispositif « **France Ruralités Revitalisation** ».
 - Aides à l'installation et compléments de rémunération liés au classement de la commune en « Zone d'action complémentaire » (ZAC) par l'ARS.
 - Une interlocutrice pour vous aider dans vos démarches d'installation : Sophie CULSON, coordinatrice territoriale de santé - Tél. 04 71 63 87 08
- Mail : sante@pays-aurillac.com
 - Un accompagnement éventuel dans la recherche d'un emploi pour le conjoint.

L'opportunité de participer à **l'élaboration d'un projet de santé** qui pourrait déboucher sur le regroupement et l'installation des professionnels de santé dans une maison de santé pluridisciplinaire.